

# ÉDUCATION ET CULTURE À ISTROS. NOUVELLES CONSIDÉRATIONS

MĂDĂLINA DANA

Peu de choses sont connues sur la vie culturelle à Istros, cette *polis* d'origine ionienne située au confins septentrionaux du monde grec. Bien que la cité fût assez importante aux époques archaïque et classique, les données d'ordre culturel sont réduites. La question de la vie culturelle d'Istros a été expressément traitée par Emilian Popescu, ainsi que dans de nombreuses contributions signées par Dionisie M. Pippidi<sup>1</sup>.

Cette étude se propose de rassembler et de reconsidérer ces données, avec les ajouts nécessaires, en les plaçant dans le cadre plus large de l'espace culturel grec. Dans l'absence quasi-complète des sources littéraires, ce sont les sources épigraphiques (et, dans une moindre mesure, les sources archéologiques et iconographiques) qui seront prises en compte. Vu l'état indigent de nos sources, il n'est guère possible d'en faire un choix : toute source est importante et doit être exploitée avec les moyens qui lui sont propres. Cependant, il faut toujours l'analyser dans son contexte précis, ainsi que ne pas surestimer les données. Ces données ne font qu'éclairer partiellement des moments de la vie culturelle d'Istros : ce n'est que par hasard que nous sommes informés, sans le contexte précis, de telle ou telle manifestation culturelle ou de la présence d'un certain personnage.

Après un aperçu de la vie culturelle locale, notre intérêt portera sur les échanges d'ordre culturel entre la cité d'Istros et le monde grec, à travers quelques catégories distinctes : les spécialistes étrangers ; les rapports religieux et culturels avec les centres culturels ; les voyages d'études. La vie culturelle locale doit être envisagée à plusieurs niveaux, ainsi que dans son évolution au cours des époques. L'étude comportera les parties suivantes : a) les lieux de l'éducation et ses niveaux ; b) les fêtes, les concours, les spectacles, à savoir le cadre civique de la vie culturelle, ainsi que les relations culturelles avec le monde grec ; c) les spécialistes dans la cité, soient-ils citoyens ou étrangers.

## I. LES DONNÉES SUR L'ÉDUCATION À ISTROS

L'importance que les Grecs accordaient à la *paideia* est remarquable, comme élément fédérateur qui fait l'unité de ce monde grec aux proportions de l'« univers habité », l'*œcoumène*<sup>2</sup>. Comme partout dans

---

<sup>1</sup> Sur la vie culturelle à Istros : Em. Popescu, « Considerații asupra educației tineretului la Histria în legătură cu trei inscripții inedite » (*Considérations sur l'éducation de la jeunesse à Histria à l'occasion de trois inscriptions inédites*), SCIV 7, 1956, p. 343–365 ; D. M. Pippidi et D. Berciu, *Din istoria Dobrogei* I, Bucarest, 1965, p. 249–253 ; D. M. Pippidi, *I Greci nel Basso Danubio*, Milan, 1971, p. 118–121 ; A. Avram, « Coloniile grecești din Dobrogea », *IstRom* I<sup>2</sup>, p. 583–586. En général, sur la cité d'Istros : P. Alexandrescu et W. Schuller, *Histria. Eine Griechenstadt an der rumänischen Schwarzmeerküste*, Konstanz, 1990 ; en dernier lieu, A. Avram, « Histria », in D. V. Grammenos et E. K. Petropoulos (éds.), *Ancient Greek Colonies in the Black Sea* I, Thessalonique, 2003, p. 279–339.

Toutes les dates, sauf mention contraire, sont avant notre ère. Je remercie vivement M. Alexandru Avram d'avoir bien voulu relire et corriger le texte de cet article.

<sup>2</sup> H.-I. Marrou, *Histoire de l'éducation dans l'antiquité* I-II, Paris, 2001, p. 153 : « Partout où apparaissent et s'installent des Grecs [...] on les voit aussitôt mettre en place leurs institutions, leurs établissements

le monde grec, l'enseignement pouvait être dispensé par les parents eux-mêmes ou par un personnel appartenant à la maison, comme le pédagogue ou un précepteur privé. L'accès à l'éducation est en principe un privilège réservé aux enfants dont les parents ou les tuteurs ont les moyens nécessaires de payer les maîtres, ce qui nous amène à prendre en compte des critères sociaux<sup>3</sup>.

À partir d'une certaine époque, la cité se charge de l'éducation des enfants des citoyens<sup>4</sup>, l'enseignement étant dispensé à plusieurs niveaux. L'apparition des écoles publiques et des gymnases implique l'existence de plusieurs catégories de maîtres : celui qui enseigne les lettres, le *grammatistès*, *grammatodidaskalos* ou tout simplement *didaskalos*, dans les écoles ; celui qui initiait les jeunes à l'analyse des textes, le *grammatikos*, dans les gymnases ; et, pour ceux qui désiraient une instruction supérieure, le sophiste ou le rhéteur. L'éducation physique était à la charge du pédotribe, spécialiste indispensable du gymnase<sup>5</sup>. L'État règle de diverses manières le fonctionnement des établissements scolaires, ainsi que l'activité et la rétribution des enseignants, originaires de la cité-même ou bien étrangers. Ces spécialistes chargés de l'enseignement devaient être payés soit de fonds publics, soit, à partir de l'époque hellénistique, grâce aux évergètes qui donnaient eux-mêmes ou léguaient par testament de l'argent pour leurs salaires<sup>6</sup>.

## 1. Alphabétisation et écoles

Le point de départ est constitué par la *literacy*<sup>7</sup>, c'est-à-dire la capacité d'écrire et de lire. Certes, l'alphabétisation n'est pas synonyme avec culture, mais tout commence avec l'apprentissage des lettres. Pour cette pratique à Istros on dispose du précieux témoignage d'Hérodote (IV 78). Il raconte l'histoire du roi scythe Skylès, fils d'Ariapeithès (« protecteur » d'Olbia dans la première moitié du V<sup>e</sup> s.) : « il était né d'une femme d'Istros (ἐξ Ἰστριανῆς δὲ γυναικὸς οὗτος γίνεταί), et non point d'une femme du pays ; sa mère elle-même lui avait appris la langue et les lettres grecques (τὸν ἢ μήτηρ αὐτῆ γλῶσσάν τε Ἑλλάδα καὶ γράμματα ἐδίδαξε) » (trad. Ph.-E. Legrand). Cette épouse grecque<sup>8</sup> du roi scythe devait certainement appartenir à l'aristocratie d'Istros, et elle a vraisemblablement acquis ses connaissances dans le cadre familial. L'utilisation de l'écriture est à cette époque assez peu répandue, surtout parmi les femmes ; le témoignage d'Hérodote est donc particulièrement important. De plus, l'écriture est aussi une marque distinctive des Grecs par rapport aux « barbares », comme il résulte de l'histoire d'Hérodote.

Il n'est pas sans intérêt de signaler par ailleurs que le plus ancien témoignage du commerce des livres dans le monde grec concerne justement le Pont-Euxin : Xénophon énumère, au début du IV<sup>e</sup> s., des livres dans la cargaison des navires coulés au large de Salmydessos (au sud d'Apollonia, à l'entrée dans le

---

d'enseignement, écoles primaires et gymnases ». Voir maintenant le recueil, intéressant à plus d'un titre, de J.-M. Pailler et P. Payen (éds.), *Que reste-t-il de l'éducation classique ? Relire 'le Marrou' Histoire de l'éducation dans l'Antiquité*, Toulouse, 2004, qui se propose de renouveler le regard que l'on porte sur l'éducation antique. Voir en outre Y. Lee Too (éd.), *Education in Greek and Roman Antiquity*, Leyde–New York–Cologne, 2001.

<sup>3</sup> B. Legras, *Éducation et culture dans le monde grec (VIII<sup>e</sup>–I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.)*, Paris, 1998, p. 89.

<sup>4</sup> À Milet, vers 200–199, Eudemos donne de l'argent pour l'éducation de tous les enfants libres (εἰς παιδείαν τῶν ἐλευθέρων παίδων) (Syll.<sup>3</sup> 578) ; H. -I. Marrou, *op. cit.* I, p. 158.

<sup>5</sup> H.-I. Marrou, *op. cit.* I, p. 78, 218, 241 ; B. Legras, *op. cit.*, p. 93–94.

<sup>6</sup> Grâce à deux inscriptions des III<sup>e</sup>–II<sup>e</sup> s. (Syll.<sup>3</sup> 577 et 578), on connaît à Milet et à Téos les lois scolaires qui stipulaient l'élection annuelle des maîtres, à l'instar des magistrats, par l'Assemblée et le peuple, ainsi que le règlement des salaires. À part les sommes mises à la disposition par l'État, deux riches citoyens, Eudemos, respectivement Polythrous, donnent des sommes importantes dont les intérêts servaient à payer les salaires des professeurs. Cf. aussi H.-I. Marrou, *op. cit.* I, p. 172–173 ; Em. Popescu, SCIV 7, 1956, p. 358–359 ; B. Legras, *op. cit.*, p. 91 ; en dernier lieu, É. Perrin–Saminadayar, « À chacun son dû. La rémunération des maîtres dans le monde grec classique et hellénistique », in J.-M. Pailler et P. Payen (éds.), *op. cit.*, p. 307–318.

<sup>7</sup> H.-I. Marrou, *op. cit.* I, p. 227–239 ; W. V. Harris, *Ancient Literacy*, Cambridge (Mass.)–Londres, 1989 ; R. Thomas, *Literacy and Orality in Ancient Greece*, Cambridge, 1992 ; *eadem*, « Literacy and the City-State in Archaic and Classical Greece », in A. K. Bowman et G. Woolf (éds.), *Literacy and Power in the Ancient World*, Cambridge, 1994, p. 33–50.

<sup>8</sup> Un exemple similaire dans le cas de la sœur de Nymphodôros, fille de Pythès, d'Abdère, épousée par le roi thrace Sitalkès, fils de Térès (Thucydide II 29, 1).

Pont ouest) : « sur la grève on trouvait beaucoup de lits, beaucoup de coffres, beaucoup de papyrus couverts d'écriture (πολλάι ... βίβλοι γεγραμμένοι) et tous les autres objets que les gens de mer emportent dans les caisses de bois »<sup>9</sup>.

L'épigraphie ne fournit, jusqu'à la basse époque hellénistique, aucune information sur l'éducation à Istros. Ainsi, il n'y a pas d'attestation d'écoles primaires (*grammatodidaskaleia*)<sup>10</sup> à Istros, mais elles devaient sans doute exister : à preuve, les tessons comportant des exercices scolaires et des *stili* qui pouvaient servir aux enfants à leurs premiers essais d'écriture aussi bien qu'aux adultes pour des productions plus élevées, comme le soutient Em. Popescu<sup>11</sup>. À l'époque où ce dernier écrivait son article sur l'éducation à Istros, il ne connaissait qu'un seul tesson scolaire, et il en soulignait la rareté. Depuis, plusieurs documents de ce type ont été mis au jour par les fouilles. En voici la liste :

### Graffiti à exercices scolaires (alphabets)

(1) Tesson découvert en 2002, dans le secteur « Basilique Pârvan ». Ca. 2 x 2 cm., vers les V<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> s. d'après l'écriture.<sup>12</sup>

[-----] K Λ M . [ ]  
[-----] Φ? X Ψ Ω ρ.

Ce tesson conserve, par ses deux lignes fragmentaires, le milieu et la fin de l'alphabet, y compris la lettre *sampi*<sup>13</sup>.

(2) Tesson du V<sup>e</sup> s., découvert en 1966, dans le secteur X (plateau), sans n<sup>o</sup> d'inventaire. 7 x 6,5 cm. Hauteur des lettres : 4 à 10 mm<sup>14</sup>. L'écriture semble être ultérieure.

Α Β Γ Δ Ε  
Ε Ζ Η Θ Ι Κ  
Λ Μ Ν Ξ Ο? Π?  
[-----].

L'écolier avait apparemment eu des difficultés concernant l'ordre des lettres : ainsi, il a répété la lettre E (au début de la deuxième ligne). Du reste, la succession est respectée. La dernière ligne, avec la fin de l'alphabet, n'est plus conservée.

(3) Tesson du V<sup>e</sup> s., sur un vase à vernis noir. 7 x 8 cm. Selon Em. Popescu, l'écriture est à dater de la fin du III<sup>e</sup> ou du début du II<sup>e</sup> s.<sup>15</sup>.

<sup>9</sup> Xénophon, *Anab.* VII 5, 14 (trad. P. Masqueray). Les témoignages sur la connaissance des lettres à l'époque archaïque et classique (qu'elle soit acquise à l'école ou dans des milieux divers) s'accumulent dans le bassin pontique : exercices scolaires (attestant la popularité du cycle homérique à Olbia et à Chersonèse), graffiti symposiaques, dédicaces, les fameuses plaquettes orphiques d'Olbia (au V<sup>e</sup> s.), et, mieux encore, les lettres sur plomb. Aujourd'hui, on connaît au moins 11 lettres sur plomb au nord de la mer Noire (dont 7 à Olbia), pour un total de 22 dans le monde grec. Une lettre longtemps inédite d'Olbia, vers 500, comporte la mention très importante des διφθέραια, « registres commerciaux » : on sait, grâce à Hérodote V 58, que les Ioniens désignaient ainsi les papyrus (βύβλοι) (voir mon article dans ZPE 148, 2004, p. 1-14).

<sup>10</sup> Pour les locaux, voir H.-I. Marrou, *op. cit.* I, p. 219.

<sup>11</sup> Em. Popescu mentionne (p. 362) la présence des *stili* au musée d'Istros qui devaient appartenir, à son avis, plutôt aux adultes qu'aux enfants, qui les avaient utilisés pour écrire sur les tablettes enduites en cire.

<sup>12</sup> Tesson inédit, sans n<sup>o</sup> d'inventaire, examiné avec la permission de M. M. Angelescu, responsable de secteur, en 2003.

<sup>13</sup> À Olbia, un tesson inédit du VI<sup>e</sup> s. comporte un alphabet, qui présente la lettre *sampi* (signalé par Yu. Vinogradov, « The Greek Colonisation of the Black Sea Region in the Light of Private Lead Letters », in G. R. Tsetschladze (éd.), *The Greek Colonisation of the Black Sea Area*, Stuttgart, 1998, p. 155, n. 6). Dans une lettre sur plomb de Bérézan (SEG XLVIII 988, seconde moitié du VI<sup>e</sup> s.), on remarque l'usage du *sampi* dans ἄΤα (= ion. ἄσσα/att. ἄττα). Comme l'observe Vinogradov, ce signe est spécifique de l'alphabet ionien. Dans le système numéral dit « milésien », il compte pour 900 ; en tant que lettre, le *sampi* est rare, n'étant attesté entre 550-450 qu'à Éphèse, Érythrées, Téos, Halicarnasse et dans la colonie phocéenne de Massalia, sur les légendes monétaires du V<sup>e</sup> s. Curieusement, il n'est pas encore attesté à Milet. Cependant, il semble avoir été connu dans les colonies milésiennes, comme Cyzique, et il est même transmis à Mésambria, pourtant colonie dorienne, dans les légendes monétaires MET qui ont précédé MEΣΣ. Voir aussi Cl. Brixhe, *Phonétique et phonologie du grec ancien* I, Paris, 1996, p. 59-60.

<sup>14</sup> Tesson inédit, examiné en 2003 avec la permission de M. I. Bîrzescu, qui publiera ce graffiti avec un autre lot plus consistant.

<sup>15</sup> V. Pârvan, *Histria* VII, Bucarest, 1923, p. 30, fig. A, b ; republié par Em. Popescu, SCIV 7, 1956, p. 362 et n. 6, fig. 3. Pour la même pratique des alphabets grecs gravés sur *ostraka* et sa valeur, voir M. Bats, « La logique de l'écriture d'une société à l'autre en Gaule méridionale protohistorique », RAN 21, 1988, p. 127 (fig. 4-5).

A B Γ Δ E

Après les cinq premières lettres, l'élève a inscrit, semble-t-il, un H, mais, constatant son erreur, il a essayé de le corriger en un Z ; finalement, il a gratté ce gribouillage.

Un autre tesson d'Istros (IV<sup>e</sup> s.) semble y attester une pratique symposiaque, car il exhorte au lecteur : « bois avec plaisir »<sup>16</sup>. Au nord du Pont-Euxin on connaît plusieurs tessons contenant soit des alphabets, soit des morceaux choisis d'Homère, le fondement de l'enseignement grec<sup>17</sup>. Si pour d'autres cités de la côte ouest de la mer Noire on est mieux renseigné sur la présence des professeurs, parfois locaux<sup>18</sup>, on ne dispose malheureusement pour Istros que d'informations très éparses et souvent conjecturales. Maria Alexandrescu-Vianu a-t-elle ainsi proposé de reconnaître un enseignant sur une stèle funéraire fragmentaire du III<sup>e</sup> s., supposant que le défunt avait tenu dans la main gauche un rouleau de papyrus<sup>19</sup>.

Ce n'est que plus tard, au II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., que l'on connaît davantage sur l'éducation à Istros. Il s'agit du décret honorifique pour Aba, fille d'Hékataios (ISM I 57), une femme évergète. Parmi ses actes de munificence, on remarque les banquets offerts à de diverses associations, y compris les collèges des médecins et des professeurs (τὴν τοῦ ἔτους ἀρχὴν μετ' εὐφροσύνης καὶ εὐωχίας μεγαλοπρεποῦς ἐποιήσατο ... καὶ ἰατροῖς καὶ παιδευταῖς). L'existence de ces collèges est une caractéristique de l'époque impériale ; on les rencontre également dans la ville voisine de Dionysopolis (IGB I<sup>2</sup> 15 bis et ter).

## 2. Le gymnase et son rôle dans la vie de la cité

À l'époque hellénistique, on voit les gymnases se multiplier partout dans le monde grec, et on peut vérifier ce phénomène à Istros. Le gymnase connaît une diffusion spectaculaire, à la fois comme institution, comme monument et comme élément essentiel du style de vie grec<sup>20</sup>.

Les fouilles n'ont pas identifié jusqu'à ce jour l'emplacement du gymnase à Istros<sup>21</sup>. La construction et l'entretien des gymnases (y compris les matériaux « consommables », tels l'huile)

<sup>16</sup> A. Suceveanu, « Cîteva inscripții ceramice de la Histria », StCl 7, 1965, p. 283, n° 15 : [πίμ]πλα χαρ[είν].

<sup>17</sup> (1) Olbia, ca. 550–500 : A B Γ Δ ? [---], et au dessous deux lettres T (IGDOP 41).

(2) Olbia, VI<sup>e</sup> s. (SEG XXX 951) : A B Γ Δ E ?.

(3) Olbia, III<sup>e</sup>–II<sup>e</sup> s., un jeu de lettres (SEG XXX 953).

(4) Panticapée, fin du V<sup>e</sup> s. ; les lettres sont séparées par des barres verticales : [ A | B | ] Γ ? | Δ | E | Z | (I. I. Tolstoj, *Grečeskie grafitti drevnikh gorodov Severnogo Pričernomor'ja*, Moscou, 1953, n° 240, p. 136–137).

(5) Képoi (III<sup>e</sup>–II<sup>e</sup> s.) : A B Γ Δ E Z H Θ I K Λ M N Ξ O ; cf. I. P. Sorokina, « Rodoskaja amfora s grafitti iz Kep », in G. A. Košelenko (éd.), *Problemy antičnoj kultury*, Moscou, 1986, p. 196 fig. 3.

Ce sont toujours les élèves qui inscrivent des morceaux du cycle homérique sur des tessons, et cette pratique est documentée autant à Olbia qu'au nord du Pont-Euxin. Un tesson olbien comporte un vers de l'*Odyssée* (IX 39) (V<sup>e</sup> s., SEG XXX 933) ; un autre, toujours d'Olbia, présente le début de la *Petite Iliade*, une épopée connue dans l'antiquité, mais dont on ne dispose que de fragments (V<sup>e</sup> s., IGDOP 42). La popularité du cycle homérique dans les cités pontiques est confortée par un tesson provenant de la Chersonèse Taurique (vers 420–410), avec le même passage (SEG XL 612). Pour l'importance d'Homère dans l'éducation antique, voir H.-I. Marrou, *op. cit.* I, p. 25–38.

<sup>18</sup> Ainsi, le Callatien Glaukias, fils d'Aristoménès (IGB I<sup>2</sup> 307 bis), est honoré au III<sup>e</sup> s. à Mésambria, une autre cité dorienne de la côte ouest, pour ses services en qualité de *didaskalos*, avec la proxénie, le droit de cité et d'autres privilèges. Une inscription mutilée de Callatis, datant du III<sup>e</sup> s. (ISM III 16), est interprétée très vraisemblablement par A. Avram comme concernant une fondation d'école, vu les similitudes avec le célèbre décret milésien Syll.<sup>3</sup> 578 (a. 200/199). Toujours à Callatis, un décret honore un hoplomaque étranger (II<sup>e</sup> s., ISM III 18). Une épigramme de Panticapée nous fait connaître le pédotribe Pharnakès, fils de Pharnakès, originaire de Sinope (I<sup>er</sup> s. ap. J.-C., CIRB 129 = GV 1265).

<sup>19</sup> *Histria IX*, p. 141–142, n° 201 (pl. 82 a).

<sup>20</sup> H.-I. Marrou, *op. cit.* I, p. 153 ; B. Legras, *op. cit.*, p. 101–112. Pausanias refusait à l'agglomération Phanoteus de Phocida la qualité de cité précisément en raison de l'absence « d'édifices pour magistrats, du gymnase, du théâtre, de l'agora » (X 4, 1).

<sup>21</sup> Sur le gymnase d'Istros : Em. Popescu, SCIV 7, 1956, p. 352–357 ; D. M. Pippidi, *IstRom I*, p. 202 ; J. Delorme, *Gymnasion. Étude sur les monuments consacrés à l'éducation en Grèce (des origines à l'empire romain)*, Paris, 1960, p. 165–166 ; D. M. Pippidi, « Gimnaziul histrian și rolul său în istoria cetății », in *Studii de*

impliquaient des dépenses substantielles, qui exigeaient de plus en plus la générosité des riches particuliers. C'est justement grâce aux documents mettant en avant les actes des évergètes que l'on est renseigné sur l'existence et sur les activités du gymnase.

En ce qui concerne cette institution à Istros, la première attestation n'apparaît qu'au II<sup>e</sup> s., dans un décret très mutilé (ISM I 44), qui honore un citoyen anonyme, dont Pippidi estime qu'il avait fait une donation pour le gymnase. Vraisemblablement, sa statue devait être placée dans le gymnase<sup>22</sup>. En revanche, un autre décret, toujours du II<sup>e</sup> s. (ISM I 59), est plus consistant. Il est d'ailleurs significatif qu'il n'émane pas de l'Assemblée et du conseil, mais des *néoi*<sup>23</sup> : [δεδοχθαι τοῖς] νέοις. Le personnage honoré est un gymnasiarque anonyme, fils de Théognétos<sup>24</sup>, dont le texte énumère les bienfaits : en premier lieu, il s'est chargé de l'éducation (ἀγωγή) des éphèbes et des *néoi*, en leur fournissant l'huile nécessaire pour toute une année<sup>25</sup> ; ensuite, il a accompli les sacrifices à l'occasion des *Hermaia* (les fêtes spécifiques du gymnase)<sup>26</sup>, quand il a offert le banquet<sup>27</sup>. Par conséquent, ce gymnasiarque recevra chaque année une couronne le premier jour des *Hermaia*, à l'occasion du banquet<sup>28</sup>. Sa statue en bronze, ainsi que la copie du décret, seront placées dans le gymnase, dont il était un évergète remarquable<sup>29</sup>.

La magistrature du gymnasiarque impliquait donc, comme on le voit bien dans le décret ISM I 59, des dépenses considérables pour compléter les fonds publics, surtout dans les périodes difficiles

*istorie și epigrafie*, Bucarest, 1988, p. 141–144 ; K. Nawotka, *The Western Pontic Cities. History and Political Organization*, Amsterdam, 1997, p. 151–152 (qui remarque à juste titre que la piètre documentation d'Istros ne permet pas de discerner si la *gymnasiarchia* était une magistrature ou seulement une λειτουργία ; cf. aussi Em. Popescu, SCIV 7, 1956, p. 354) ; A. Avram, « Coloniile grecești din Dobrogea », *IstRom* I<sup>2</sup>, p. 583 ; R. Feraru, « Educația și învățământul în Pontul Stâng », *Analele Banatului* 13, 2002, p. 118–128.

<sup>22</sup> D. M. Pippidi, ISM I, p. 131. La partie édifiance du texte : [---] εἰκόν[α — ἐν τῷ] γυμνασίω — δεδοχθ[αι ---].

<sup>23</sup> Em. Popescu, SCIV 7, 1956, p. 351 suppose que le décret des *néoi*, dont la partie supérieure est perdue, était précédé par un décret de l'Assemblée selon les usages des cités grecques, au cas où la partie perdue ne contenait pas une scène de palestra.

<sup>24</sup> Il se pourrait que le titulaire de ce décret soit présent aussi dans une autre inscription fragmentaire (fin du II<sup>e</sup> s. – début du I<sup>er</sup> s.) : [---] ΤΩΝ ἢ βουλή καὶ ὁ δῆμος [---] Θεογνήτου [τὸν εὐεργέτην [---] (cf. A. Avram et M. Marcu, « Monument epigrafic inedit de la Histria », SCIVA 50, 1999, p. 71-72 et A. Avram, « Wohltäter des Volkes (εὐεργέται τοῦ δήμου) in den pontischen Städten der späthellenistischen Zeit », in M. Dreher (éd.), *Bürgersinn und staatliche Macht in Antike und Gegenwart. Festschrift für Wolfgang Schuller zum 65. Geburtstag*, Konstanz, 2000, p. 153).

<sup>25</sup> ISM I 59, l. 2-6 : [--- ἐν τῇ πρώτῃ] ἡλικίαι ἐπ[εμελήθη --- τῆς τῶν] τε ἐφήβων καὶ [νέων ἀγωγῆς καλῶς καὶ κοσμίως καὶ παρέσχεν ἔλαιον --- εἰς τὸν ὑπολιτῆ χρόνον τοῦ ἐ[μ]αυτοῦ].

<sup>26</sup> Outre Hermès, autre divinité qui patronne le gymnase est Héraclès. Le décret pour Aba, fille d'Hékataios, nous renseigne sur l'existence d'une association d' Ἡρακλειασταί (ISM I 57, l. 32, II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.).

<sup>27</sup> On ignore si le fils de Théognétos a accompli les sacrifices dans le cadre de sa charge de gymnasiarque ou s'il était également le prêtre de la divinité protectrice du gymnase. Voir Em. Popescu, SCIV 7, 1956, p. 354.

<sup>28</sup> Voir aussi le cas de l'évergète Apollonios à Callatis, ISM III 31 b (milieu du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.), dont le décret fut exposé dans le gymnase. Plus au sud, à Odessos, un décret du I<sup>er</sup> s. av. J.-C., IGB I<sup>2</sup> 44, prévoit que le gymnasiarque Xénandros, fils d'Apatourios, soit couronné chaque année par les *néoi* à l'occasion des *Hermaia*, et que les gymnasiarques à venir conservent sa mémoire.

<sup>29</sup> ISM I 59, l. 12-22 : δεδοχθαι τοῖς] νέοις· ἐπηνῆσθαι μὲν ἐπὶ [τούτοις ---] Θεογνήτου καὶ στεφανοῦσθαι αὐτὸν κατ' ἐνιαυτὸν ἐπὶ τοῦ γλυκισμοῦ χρυσῶι σ[τεφάνω] ἐν τῇ τῶν Ἑρμαίων ἡμέραι φιλοτιμίας καὶ εὐ[νοίας] τῆς] εἰς ἑαυτούς· σταθῆναι δὲ αὐτοῦ καὶ εἰκόν[α χαλκῆν] ἐν τῷ γυμνασίω ὅπου ἂν αὐτῷ φαίνητ[αι ὅπως] καὶ οἱ λοιποὶ φιλοτιμότη[ε]ροι γίνωνται πρὸς τὸ φιλαγαθεῖν εἰς τοὺς νέ[ους]· τὸ δὲ ψήφισμα [τόδε ἀ]ναγράψαι ἐπὶ τοῦ παρ[όντος] εἰς τελαμῶνα [λευκ]οῦ λίθου [ὃν καὶ ἀναθεῖναι ἐν] τῷ γυμνασίω ὅ[που ἂν] αὐτ[ῷ] φαίνεται]. Un décret d'Akraiphia, exposé dans le gymnase (sous Tibère), honore les évergètes Démétrios, fils de Léonidas, Empédôn, fils d'Empédôn, et Pamphilos, fils de Sôtérichos, ayant rempli les charges de polémarques, d'agonomes et de gymnasiarques ; ils avaient fourni de l'huile de très bonne qualité, ἔλαιον λευκόν (cf., à Pérgame, le gymnasiarque Stratôn) et aromatisé, ἐλαίω πεπληρωμένω τῆς τῶν ἀρωμάτων ἀφθουίας (comme à Priène, Pérgame ou Stratonicee) (voir L. Robert, OMS I, p. 279–293). De la même façon, le médecin Glaukias, fils d'Athanaïôn, est honoré à Mésambria d'une statue en armes devant l'*Asklépieion* (IGB I<sup>2</sup> 315) ; à Chersonèse Taurique, l'historien Syriskos, fils d'Hérakleidas, est loué dans un décret posé auprès du sanctuaire de la déesse protectrice de la cité, Artémis, dont il avait décrit les ἐπιφάνειαι (IOSPE I<sup>2</sup> 344).

(circonstance toujours invoquée dans les décrets, bien que d'une manière stéréotypée). Compte tenu de cette réalité, les gymnasiarques se recrutaient au sein des familles aisées<sup>30</sup>, et cette magistrature annuelle et éligible gagne progressivement en importance au cours de l'époque hellénistique. De plus en plus, cette charge relève de l'évergétisme local, comme les prêtrises et d'autres fonctions nécessitant des frais élevés.

On ignore si le gymnasiarque était uniquement un personnage fortuné ou s'il devait se distinguer aussi par des qualités d'ordre intellectuel. Une belle stèle funéraire de la fin du II<sup>e</sup> s., trouvée à Istros, représente le gymnasiarque Hiéronimos, fils de Méniskos, dans une posture qui s'accorde bien avec sa fonction : il tient dans la main gauche un rouleau de papyrus<sup>31</sup>, et de la main droite il tend une cruche à un enfant nu. Derrière eux, la présence d'un autel et d'un hermès imberbe suggère l'ambiance du gymnase<sup>32</sup>.

Le décret pour le fils de Théognétos mentionne deux catégories de jeunes fréquentant le gymnase d'Istros, les éphèbes et les *néoi*, comme partout dans le monde grec. Cette dernière classe d'âge (20 à 30 ans)<sup>33</sup> avait parfois son propre gymnase ; en général, les *néoi* partageaient le gymnase avec les éphèbes, étant attestés ensemble surtout à l'occasion des concours.

Vu son caractère d'institution publique préparant les futurs citoyens, la fréquentation du gymnase était interdite aux esclaves, aux affranchis et à leurs fils, aux prostitués et aux *apalaistroi* (inaptes aux exercices physiques)<sup>34</sup>. La composante physique et militaire était donc très importante. Le personnel du gymnase était constitué de plusieurs spécialistes : les *grammatikoi* (pour la formation littéraire) ; les citharistes ; les pédotribes (pour la gymnastique) ; les hoplomaques (maîtres d'armes)<sup>35</sup> ; parfois même des médecins lui étaient assignés. À partir de l'époque hellénistique, on assiste à une évolution de l'institution de l'éphébie. L'éducation sportive était complétée par un *cursus* intellectuel, grâce aux leçons ordinaires (*scholai*) ou aux conférences extraordinaires (*akroaseis*) tenues dans les salles destinées à cette activité

<sup>30</sup> H.-I. Marrou, *op. cit.* I, p. 169 et 174.

<sup>31</sup> On connaît à Istros plusieurs personnages représentés le rouleau de papyrus à la main :

(1) Anonyme, stèle du III<sup>e</sup> s. (*Histria* IX, p. 141–142, n° 201, pl. 82 a ; M. Alexandrescu-Vianu estime qu'il tenait dans la main gauche un *uolumen* et qu'il avait pu être un enseignant).

(2) Kallikratès, fils d'Apollodôros, stèle du II<sup>e</sup> s. (*Histria* IX, n° 204, pl. 82 d), représenté avec une palme de vainqueur dans la main droite (type Pfuhl–Möbius 146). Sur la partie gauche, un enfant tient des deux mains un *uolumen*. Pour une autre représentation d'athlète, voir à Odessos la stèle de Chryserôs, fils d'Alexandros, de Byzance (IGB I<sup>2</sup> 147 bis = S. Conrad, *Die Grabstelen aus Moesia Inferior. Untersuchungen zu Chronologie, Typologie und Ikonographie*, Leipzig, 2004, n° 72, milieu du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.).

(3) Aurelius Erculanus, fils de Seutes (nom thrace), stèle avec le banquet funéraire, époque impériale (ISM I 337 ; *Histria* IX, n° 212, pl. 85 a, p. 148–149 ; S. Conrad, *Die Grabstelen...*, n° 207). Sur une *klinè*, deux personnages allongés tiennent chacun un *uolumen*.

(4) Anonyme, statue de marbre d'un *togatus*, acéphale, milieu du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. (*Histria* IX, n° 69, pl. 29 a, p. 68). Il tient le bras droit plié sur la poitrine et le gauche le long du corps, selon le canon hellénistique de représenter les philosophes. La boîte rectangulaire avec des rouleaux de papyrus (*capsa*) est brisée en haut. Pour le motif du papyrus comme symbole de la culture, voir P. Zanker, « The Hellenistic Grave Stelai from Smyrna: Identity and Self-Image in the Polis », in A. Bulloch *et alii* (éds.), *Images and Ideologies. Self-Definition in the Hellenistic World*, Berkeley–Los Angeles–Londres, 1993, p. 218–220.

<sup>32</sup> ISM I 268 = *Histria* IX, n° 205, pl. 83 a, p. 144–145. Le texte : Ἱερώνυμε Μενίσκου, γυμνασίαρχε, χαῖρε. Χαῖρε καὶ σὺ παροδεῖτα. Une épitaphe intéressante (ISM I 271, I<sup>er</sup>–II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) mentionne les σύμβολα τέχνης d'un certain Sextus venu de Corinthe et mort à Istros ; malheureusement, les indices de son métier sont effacés.

<sup>33</sup> Pour l'éphébie en général, voir H.-I. Marrou, *op. cit.* I, p. 161–168 ; en dernier lieu, A. S. Chankowski, « L'éphébie, une institution d'éducation civique », in J.-M. Pailler et P. Payen (éds.), *op. cit.*, p. 271–279.

<sup>34</sup> Ph. Gauthier, « Notes sur le rôle du gymnase dans les cités hellénistiques », in M. Wörle et P. Zanker (éds.), *Stadtbild und Bürgerbild im Hellenismus*, Munich, 1995, p. 1–11 ; A. Giovannini, « Greek Cities and Greek Commonwealth », in A. Bulloch *et alii* (éds.), *op. cit.*, p. 270–272. Voir Ph. Gauthier et M. Hatzopoulos, *La loi gymnasiarchique de Béroia*, Paris, 1993, pour ce document extrêmement important. Selon Ph. Gauthier : « S'il est considéré à juste titre comme l'expression et le symbole de l'hellénisation (...), le gymnase reste avant tout (...) le creuset du corps civique (...). Symbole de la *paideia* hellénistique aux yeux de tous, Grecs et non-Grecs, le gymnase reste, dans nombre de cités, l'école du citoyen » (« Les cités hellénistiques », in M. H. Hansen (éd.), *The Ancient Greek City-State*, Copenhague, 1993, p. 226).

<sup>35</sup> Voir, à Callatis, un hoplomaque étranger honoré au II<sup>e</sup> s. (ISM III 18).

(*akroatèria*)<sup>36</sup>. Cette tendance semble se confirmer à Istros aussi : au II<sup>e</sup> s., son gymnase abrite les *akroaseis* du médecin Dioklès de Cyzique (voir *infra*).

À l'époque impériale, on ne dispose que d'une seule attestation du gymnase. Dans la première moitié du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C., une inscription honorifique mentionne la restauration du gymnase par Polyphémios fils de Polyphémios (ISM I 181)<sup>37</sup>. En outre, Istros ne fournit jusqu'à ce jour aucun catalogue éphébique, comme c'est le cas dans les cités voisines, par exemple à Odessos et à Dionysopolis.

### 3. Études à l'étranger

Dans le Pont ouest et nord, on connaît plusieurs jeunes ayant accompli des études à l'étranger : Satyros, fils d'Héragorès, d'Apollonia, à Périnthe (V<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> s., IGB V 5155) ; un Bosporain anonyme, fils de Sopaios, dans l'entourage d'Isocrate (Isocrate, *Or.* 17, 3) ; deux éphèbes étrangers à Athènes : Kratès d'Odessos (a. 123/122, IG II<sup>2</sup> 1006 + 1031) et [---od]ôros, fils d'Apollonios, de Kerkinitis (a. 119/118, IG II<sup>2</sup> 1008 col. IV<sub>114</sub>).

Le cas des deux éphèbes d'Odessos et de Kerkinitis est pourtant exceptionnel, car il faut supposer que la plupart des jeunes qui désiraient s'instruire à l'étranger aient choisi des centres plus proches. Cette situation est illustrée par une épigramme funéraire d'Istros (I<sup>er</sup> s.-I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.), faisant référence à Cyzique comme centre d'étude<sup>38</sup> : « *J'espérais (dit le père) que pendant ta vie tu élèverais la famille de ton père Aristaios, que tu arriverais comme une gloire pour ta patrie. Mais, alors que tu te mettais à la poursuite d'une instruction durable à Cyzique, où tu avais désiré arriver avec ardeur, cette terre t'a frappé d'une mort inattendue, Meidias, toi qui, quittant tous tes jeunes camarades parmi lesquels tu t'es distingué, tu nous as laissé une douleur digne de pitié* ». Cette épitaphe à valeur littéraire, mais qui abonde en lieux communs (la mort prématurée, l'absence des noces, la douleur des parents inconsolables, l'éloge des vertus du jeune), a été érigée pour un jeune Istrien, Meidias, mort à Cyzique, pendant ses études. Il est possible que le vif désir de s'instruire de Meidias eût été exagéré compte tenu de la mode du temps d'exalter sur les monuments funéraires la familiarité du défunt avec les Muses<sup>39</sup>.

Tout porte à croire que Cyzique était un centre culturel assez important : les fils des familles aisées, voire royales (d'Asie mineure, du Pont et de Thrace), venaient accomplir leur éducation dans cette ville « universitaire » (équivalant pour ces régions à Athènes, Pergame ou Lampsaque). Un écrivain de Cyzique, Teukros (ca. 100-50?), est d'ailleurs l'auteur d'un ouvrage en trois livres sur l'éducation des éphèbes dans sa cité (Ἐφήβων τῶν ἐν Κυζίκῳ ἄσκησις)<sup>40</sup>.

Dans le cas du voyage d'études, il y a une différence qualitative et régionale : les jeunes pontiques attestés dans les zones plus proches (Propontide, Asie mineure) font des études complétant l'éducation

<sup>36</sup> Une autre conséquence est l'augmentation du fonds des bibliothèques. Les éphèbes athéniens suivent les cours de philosophes, de rhéteurs et de grammairiens, et doivent même acheter des livres pour la bibliothèque du gymnase.

<sup>37</sup> ISM I 181, l. 2-4 : Πολύφημο[ν] Πολυφῆμου, γυμνά[σιον] ἀνανεωσάμεν[ον, κτλ]. Dans l'album très mutilé d'une association, ISM I 223 (III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.), il est question d'un gymnasiarque : [--- γυμν]ασιάρχ[ης] (l. 5).

<sup>38</sup> Em. Popescu, SCIV 7, 1956, p. 345 ; ISM I 267 = GV 1519 ; Bull. ép. 1939, 227. Texte :

Πατρὸς Ἀρισταίου γένος αὐξήσοντας ἐπ' ἠοῖ  
ἠλπισάμην πάτρην κῦδος ἐλευσόμενον·  
ἄρτι γὰρ εὐξυνέτους σε δαμημοσύνας μεθέποντα  
Κυζίκου, ἦν ἐπόθεις, γῆ λάχεν ὠκύμορον,  
Μειδία, ἠιθέοις δὲ μεταπρεφθεῖς ἐτάροισιν  
πᾶσιν ἀνειάων κάλλιπες οἰκτρὸν ἄχος. κτλ.

J'ai adopté la lecture de G. Mihailov (αὐξήσοντας ἐπ' ἠοῖ ἠλπισάμην), au lieu de celle de Pârvan (αὐξήσοντά σ' ἐπ' ἠοῖ) et de Pippidi [αὐξήσοντά σε πηοῖ ἠλπίσαμ(ε)ν] (cf. Mihailov, c.r. de ISM, *Linguistique Balkanique* 27, 1984, p. 88 ; il ne s'agit donc pas de ses camarades d'école qui auraient posé la stèle (ils étaient à Cyzique !), mais bien de son père Aristaios.

<sup>39</sup> H.-I. Marrou, *op. cit.* I, p. 154-156 ; Em. Popescu, SCIV 7, 1956, p. 357-358. Voir en outre M. Nocita, « Il tema del viaggio negli epigrammi greci », in *XI Congresso Internazionale di Epigrafia Greca e Latina* I, Rome, 1999, p. 807-816.

<sup>40</sup> *Souda*, s.v. Τεῦκρος (T 426) ; F. W. Hasluck, *Cyzicus*, Cambridge, 1910, p. 177 et 258-259 (ainsi, Antiochos IX a accompli son éducation à Cyzique, tandis que son frère Grypos fit ses études à Athènes).

acquise dans leur cité. Ce n'est que dans des cas exceptionnels qu'ils sont présents comme éphèbes à Athènes (où les cours avaient une forte coloration littéraire et philosophique) et comme disciples des philosophes en vogue, à Athènes surtout<sup>41</sup>. Cela implique, en revanche, beaucoup de dépenses : le logement et l'entretien, la participation pour une année à l'éphébie, la fréquentation d'un milieu aisé. Il ne faut donc jamais oublier l'aspect social de l'éducation, impliquant des moyens financiers élevés.

#### 4. Éducation des femmes

Si les données concernant l'éducation à Istros sont pauvres, les informations relatives à l'instruction des femmes le sont encore plus, ce qui est par ailleurs la norme dans le monde grec<sup>42</sup>. Vraisemblablement, l'accès à l'instruction était à son tour conditionné par l'appartenance à une famille aisée. Les trois exemples offerts par l'épigraphie d'Istros en sont la preuve.

Au II<sup>e</sup> s., un décret fragmentaire honore Moschion, fille de Diogénès (ISM I 29) ; entre autres, elle devait être couronnée chaque année. C'est le seul décret hellénistique pour une femme, où l'on n'oublie pas de mentionner son mari (dont le nom est perdu sur la pierre). Toujours du II<sup>e</sup> s. date une dédicace à Déméter posée par Apollonis, fille de Diogénès et femme de [...]nétos, à la sortie d'une magistrature (ISM I 120) : [Ἀπο]λλωνίς Διογέ[νους, γυνή δὲ ---]νέτου τοῦ Ἀθηνά[δου, Δήμ]ητρι ἄρξασα. On ignore si le participe ἄρξασα se rapporte à la magistrature suprême, à une magistrature quelconque, ou plutôt à un sacerdoce<sup>43</sup>. De toute manière, son appartenance à une famille importante était essentielle.

Néanmoins, la plus importante est l'inscription qui honore Aba, fille d'Hékataios, femme d'Hérakôn fils d'Aristomachos, au milieu du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. (ISM I 57). Issue d'une famille d'évergètes, comme le précise expressément le décret<sup>44</sup>, et afin de s'avérer digne de la réputation de sa famille, Aba, chargée de la prêtrise de la Mère des Dieux, « ne s'est pas contentée de faire, d'une manière généreuse, noble et pieuse, ce que d'autres femmes importantes et vénérables avaient fait depuis longtemps, mais elle s'est également empressée d'imiter le propre des hommes respectables, à savoir de grandes prêtrises et d'autres munificences ». Ses dons généreux, qu'aucune femme la précédant n'avait faits (selon l'inscription qui développe toute une rhétorique spécifique), furent distribués aux citoyens par catégories. Parmi ceux qui ont bénéficié de la générosité d'Aba, on compte le collège des médecins et celui des enseignants (ιατροῖς καὶ παιδευταῖς), ainsi que les hymnodes (ὑμνωδοῖς).

Si Aba a reçu un tel décret élogieux de la part de la communauté istrienne, c'est en vertu de son appartenance à une famille prestigieuse plutôt que grâce à ses mérites personnels. Selon toute vraisemblance, son père était mort à cette époque, ainsi que tout autre membre mâle de sa famille (au cas où elle aurait eu des frères), sinon on imagine mal pourquoi un décret tellement important fut accordé à une femme. Aba n'était pas célibataire<sup>45</sup> ; pourtant, ce n'est pas son mari, Hérakôn fils

<sup>41</sup> Ainsi, Isokratès d'Apollonia, disciple de Platon et d'Isocrate ; les philosophes Bion et Sphaïros de Borysthène, ayant fréquenté, le premier, plusieurs écoles philosophiques à Athènes, et le second les Stoïciens.

<sup>42</sup> À l'époque classique, même si l'instruction donnée aux filles est attestée dans des cités comme Téos (Syll.<sup>3</sup> 578) ou Pergame, la situation est plutôt exceptionnelle. Il semble, toutefois, que la situation eût changé à l'époque hellénistique, cf. B. Legras, *op. cit.*, p. 90 ; voir S. B. Pomeroy, « Technikai kai mousikai », *AJA* 81, 1977, 2, p. 51–68 ; R. van Bremen, *The Limits of Participation. Women and Civic Life in the Greek East in the Hellenistic and Roman Periods*, Amsterdam, 1996 ; F. Ferrandini Troisi, *La donna nella società ellenistica*, Bari, 2000 ; A. Bielman, *Femmes en public à l'époque hellénistique*, Paris, 2002.

<sup>43</sup> F. Ferrandini Troisi, *op. cit.*, p. 61–62. Ce serait exceptionnel qu'une femme puisse remplir la fonction suprême dans une cité grecque ; voir pourtant les exemples donnés par D. M. Pippidi, ISM I, p. 260–261 (à la basse époque hellénistique). On connaît à Aspendos, en Pamphylie, une certaine Νεφόπολις, fille d'Aphrodisios, chargée de la fonction de *demiourgos* (δαμιουργίσσα) (F. Ferrandini Troisi, *op. cit.*, p. 60, n° 4.1, fin du III<sup>e</sup> – début du II<sup>e</sup> s.). À Magnésie du Sipyle (TAM V 1343), un décret pour un certain Lysanias, évergète et gymnasiarque, mentionne aussi des honneurs pour son fils et pour sa fille, cette dernière remplissant à son tour une fonction dans la cité (ἄρξασαν).

<sup>44</sup> Une inscription récemment publiée mentionne son père, Hékataios, fils d'Euxénidès, prêtre de Dionysos *Karpophoros* sous Hadrien (A. Avram et M. Marcu, « Monument epigraphic inédit de la Histria », *SCIVA* 50, 1999, p. 71–77).

<sup>45</sup> Comme Archippè de Kymè, plusieurs fois honorée dans la seconde moitié du II<sup>e</sup> s. pour son évergétisme (SEG XXXIII 1035–1041 ; Ph. Gauthier, *Les cités grecques et leurs bienfaiteurs*, BCH, Suppl. XII, Athènes–Paris, 1985, p. 61).

d'Aristomachos<sup>46</sup>, qui est honoré, mais bien elle. La souche d'Hérakôn n'était pas aussi importante que celle d'Hékataios, lequel avait délégué à sa fille la charge de continuer son illustre passé d'évergète<sup>47</sup>.

## 5. La présence des indigènes

Il convient de noter qu'à Istros la présence des indigènes est très faible dans notre documentation (qu'elle soit littéraire ou épigraphique), et que, du point de vue culturel, l'image en est encore plus insignifiante. Si à Odessos ou dans le Royaume du Bosphore, les indigènes sont omniprésents à l'époque impériale, dans les gymnases et par la suite dans les magistratures, à Istros on ne trouve point d'indigènes dans ces structures (à en juger pour le moins d'après l'onomastique des inscriptions), bien qu'ils soient présents dans les *alba* des tribus ou même de la gérousie<sup>48</sup>.

## II. MANIFESTATIONS CULTURELLES

Il est nécessaire de placer toutes ces données sur l'éducation dans le cadre public, et d'analyser les manifestations d'ordre culturel dans leurs milieux, au croisement du public et du privé, de l'implication de la cité et l'évergétisme civique, ainsi que dans les relations avec les autres cités ou avec de simples particuliers étrangers. Ce n'est qu'à partir de l'époque hellénistique que, grâce aux inscriptions, nous sommes mieux renseignés sur les manifestations publiques à Istros. Cependant, les données en sont très réduites, pour les fêtes, les spectacles ou les concours ; l'époque romaine, en revanche, est plus généreuse à cet égard.

### 1. Théâtres, spectacles et concours

Sur l'existence des théâtres à Istros nous ne possédons que des témoignages indirects : plusieurs décrets hellénistiques mentionnent le couronnement des personnages honorés à l'occasion des spectacles dans le théâtre<sup>49</sup>. Hormis les performances artistiques, ces manifestations étaient aussi une occasion de

<sup>46</sup> Ce personnage apparaît aussi dans 198, l. 7-8, comme prêtre de Dionysos *Karpophoros*. Dans l'*album* de la gérousie d'Istros de l'année 138 on connaît un Aristomachos fils de Hérakôn, très vraisemblablement son père (ISM I 193, col. A, l. 45).

<sup>47</sup> Voir R. van Bremen, *op. cit.*, p. 297–299. Ainsi, le décret pour Aba illustre plutôt « the need of élite families to maintain their visibility and high profile, and by that of cities to exploit every possible sources of income as efficiently as possible » (p. 299).

<sup>48</sup> Même conclusion sur la participation insignifiante des indigènes à la vie culturelle chez A. Avram, « Coloniile grecești din Dobrogea », *IstRom* I<sup>2</sup>, p. 586. Sur les rapports d'Istros avec les indigènes, voir L. Ruscu, *Relațiile externe ale orașelor grecești de pe litoralul românesc al Mării Negre (Les relations externes des villes grecques du littoral roumain de la mer Noire)*, Cluj-Napoca, 2002, p. 239–249. Voir maintenant, pour la côte ouest du Pont, M. Oppermann, *Die westpontischen Poleis und ihr indigenes Umfeld in vorrömischer Zeit*, Langenweissbach, 2004.

<sup>49</sup> ISM I 8, l. 15-17 (III<sup>e</sup> s.), décret honorifique pour trois ambassadeurs auprès du roi gète Zalmodégikos : στ[ε]φανούσθαι αὐτοὺς καὶ ἐκγόνοὺς ἐμ πᾶσι τοῖς θεατροῖς χρυσῶι στεφάνωι ; ISM I 25, l. 2-4 (III<sup>e</sup>-II<sup>e</sup> s.), décret pour un étranger : [στεφανῶσ]αι χρυσῶι στεφάνωι τοῖς Θαρρηλίοις (?) ἐν τῶι θε[άτρωι] ; éventuellement, ISM I 65, l. 28-30 (première moitié du III<sup>e</sup> s.), décret pour l'architecte Épikratès de Byzance : στεφ[ανῶ]σαι αὐτὸν χρυσῶι στεφάνωι το[ῖς] Θαρ[ρη]λίοις ἐν τῶι θεάτρωι. Selon L. Robert, « dans un très grand nombre de cités grecques, c'est principalement aux Διονύσια que sont proclamées les couronnes » (OMS I, 1969, p. 73). D'autres décrets attestent des concours : ISM I 12, l. 16-17 (III<sup>e</sup> s.) ; ISM I 64, l. 39-40 (II<sup>e</sup> s.). Voir G. Fornì, *s.v. Teatro*, in *Enciclopedia dello Spettacolo* IX, Rome, 1975, col. 758 ; D. M. Pippidi, « Teatre grecești în Dobrogea antică », in *Studii de istorie și epigrafie*, Bucarest, 1988, p. 140–141 (= *Contribuții la istoria veche a României*, Bucarest, <sup>2</sup>1967, p. 532–534) ; A. Avram, « Coloniile grecești din Dobrogea », *IstRom* I<sup>2</sup>, p. 584. Un tesson d'amphore des II<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> s. comporte la séquence [---]ΑΣΘΑΡΓΗ[---] (A. Suceveanu, « Cîteva inscripții ceramice de la Histria », *StCl* 7, 1965, p. 285, n<sup>o</sup> 19), où l'on peut reconnaître le nom Θαρρη[λιος], selon J. et Robert, *Bull. ép.* 1966, 270, ou bien le nom du mois ou des fêtes.

récompenser devant la communauté les bienfaits des citoyens ou des étrangers<sup>50</sup>. Bien avant, un *ostrakon* daté des V<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> s. comporte un exercice de versification, peut-être le début d'une épigramme funéraire, selon la première éditrice, Alexandra Ștefan<sup>51</sup>. Les trois lignes du texte portent un trimètre iambique, avec une structure rencontrée dans la tragédie et chez Aristophane : ἄνδρὸς τραγοιδῶ τοῦθ', ὄρων δ' εὔρειν τάδε. On est peut-être en présence d'une première allusion aux spectacles théâtraux à Istros.

Un décret d'Apollonia, dont une copie a été trouvée à Istros, accorde l'éloge au navarque istrien Hégésagoras, fils de Monimos (première moitié du II<sup>e</sup> s.), lequel recevra des honneurs à Istros également, à l'occasion des concours (τὰς τειμὰς καὶ ἐν Ἰστρω ἐν τοῖς συντελουμένοις ἀγῶσιν ἀεὶ ποιουμένους) (ISM I 64 = IGB I<sup>2</sup> 388 bis ; le décret istrien est complété par ISM I 34). Un très beau décret du milieu du II<sup>e</sup> s. av. J.-C., honore l'évergète Aristagoras fils d'Apatourios, chargé successivement des prêtrises de Zeus Polieus et d'Apollon Iètros. Dans cette dernière qualité (prêtre éponyme de la divinité protectrice d'Istros), il avait organisé et supporté les frais des fêtes civiques, des processions et des distributions publiques<sup>52</sup>.

L'image est bien plus riche à l'époque impériale. Un lot important d'inscriptions des II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. atteste des concours et des jeux locaux à Istros, à l'occasion des Dionysies. Deux agonothètes y sont mentionnés<sup>53</sup> : Aurelius Grégoros, fils d'Artémidôros (ISM I 100, début du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) ; et un autre, anonyme, dans une inscription concernant les vainqueurs à un concours sacré (ιερός ἀγών)<sup>54</sup> (ISM I 207, vers 155-165). Le chef du chœur (με[σο]χορήσαντος) est Marcus Aelius Valerianus<sup>55</sup>.

Les hymnodes sont plusieurs fois mentionnés<sup>56</sup> : dans le décret déjà cité d'Aba (ISM I 57<sub>31</sub> : ὑμνωδοῖς, à côté des associations de médecins et d'enseignants) ; dans ISM I 99, [ἡ] σπέτρα Διονυσιαστῶν πρεσβυτέρων, dirigée par le πατήρ Achilleus fils d'Achillas, en 218 ; dans l'inscription agonistique ISM I 100 : « les hymnodes âgés du grand dieu Dionysos » (ὑμνωδοὶ πρεσβύτεροι οἱ

<sup>50</sup> A. Giovannini, *op. cit.*, p. 273.

<sup>51</sup> A. Ștefan, « Ostrakon découvert à Histria », in D. M. Pippidi (éd.), *Actes du VI<sup>e</sup> Congrès International d'épigraphie grecque et latine (Constantza, 9–15 septembre 1977)*, Bucarest–Paris, 1979, p. 474 (ἄνδρὸς τραγοιδῶ τοῦθ' ὄρων δεῦρ' ἐντάδε). Je donne le découpage de P. A. Hansen, *Carmina Epigraphica Graeca II*, Berlin–New York, 1989, n° 902. Un *dipinto* (V<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> s.) représente, selon toute vraisemblance, un danseur, dessin accompagné d'un texte qui peut renvoyer à cette activité, cf. I. Bîrzescu, in *Histria VII*, G 23 = C 189 bis.

<sup>52</sup> ISM I 54, l. 21-24: εἶτα παραγεν[ηθε]ῖς ἐπάγγελτος καὶ τὸν ἐπώνυμον τῆς πολέως Ἀπόλλωνος ἀναδεξάμ[ενο]ς στέφανον πανηγύρεσι πανδήμοις καὶ πομπαῖ[ς] ἰε]ροπρεπέσιν καὶ φυλῶν ἐπιδόσεσιν τοὺς θεοὺς καὶ τὴν πόλιν ἐτείμ[η]σεν. Des processions et des fêtes sont mentionnées aussi dans le décret pour un autre prêtre éponyme, Artémidoros (ISM I 56, aux environs de notre ère), ainsi que dans le beau décret pour Aba (ISM I 57).

<sup>53</sup> Il semble que ces magistrats s'occupaient aussi de l'engagement des artistes de passage dans la cité : voir, à Périnthe, le cas de l'agonothète Poseidonios, fils de Dioskouridès, qui a proposé devant le Conseil d'honorer l'acteur tragique Athénaios, vers 300–250 (A. Łajtar et A. Twardecki, *Catalogue des inscriptions grecques du Musée National de Varsovie*, Varsovie, 2003, p. 24–28, n° 4).

<sup>54</sup> ISM I 208, inscription très mutilée, mentionnant la même association d'hymnodes, sous le *prostatès* Marcus Ulpius Artémidôros ; toujours ces hymnodes dionysiaques dans ISM I 221 : [ὑμνωδοὶ] περὶ τὸν Διό[νυσον]. Pour les concours sacrés : ISM I 196 (milieu du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.), liste de vainqueurs, [ἰ]ερονεικῶ[ν] ὀ]νόματα (la plupart de leurs noms se trouvent aussi dans le catalogue fragmentaire ISM I 201) ; ISM I 98, fragment de vase-offrande, offert comme prix à une équipe ayant remporté un concours sacré dionysiaque (ιερονείκαις). Le décret très mutilé ISM I 49 (II<sup>e</sup> s.) concernait vraisemblablement un agonothète : [---] δι' ἀγωνο[θησίας?] (ll. 5–6). Sur les agonothètes à Istros, voir K. Nawotka, *The Western Pontic Cities. History and Political Organization*, Amsterdam, 1997, p. 152.

<sup>55</sup> I. E. Stephanis, *Dionysiaki technitè. Simvoles stin prosôpographia tou theatrou kè tis mousikis tôn archèôn Ellinôn*, Iraklio, 1988, n° 1966.

<sup>56</sup> Concernant les associations des ὑμνωδοί, on connaît huit inscriptions dans les cités grecques de Dobroudja, dont seules cinq à caractère assuré ; voir I. Stoian, « Une nouvelle inscription agonistique d'Histria », *Dacia NS* 14, 1970, p. 397–404 ; R. Feraru, « Cultul lui Dionysos în Pontul Stâng (studiu epigrafic) », *Analele Universității de Vest din Timișoara. Seria Teologică* 5–7, 1999–2001, p. 129–133. Pour le nord du Pont-Euxin, voir M. Kublanow, « Agone und agonistische Festveranstaltungen in den antiken Städten der nördlichen Schwarzmeerküste », *Das Altertum* 6, 1960, p. 131–148.

περὶ τὸν μέγαν θεὸν Διόνυσον), dirigés par le même *patèr* Achilleus (ca. 222-225)<sup>57</sup>. Cette dernière inscription, mieux conservée, est très riche en détails : y sont nommés, après l'agonothète Aurelius Grégoros et le *patèr* Achilleus<sup>58</sup>, le chef et l'instructeur du chœur Aurelius Éleis, fils d'Éleis (μεσοχόρου δὲ καὶ [χο]ροστάτου)<sup>59</sup>, et l'instructeur poétique (μούσαρχος)<sup>60</sup> Démétrios, fils de Dométianos.

Une autre inscription contemporaine (ISM I 167)<sup>61</sup> est posée par Zipas (nom indigène), fils de Dioklès, à l'occasion de la consécration, à ses propres frais, d'une στιβάς, place de réunion pour les hymnodes âgés vainqueurs à un concours sacré (ὑμνωδοῖς πρεσβυτέροις ἱερωνείκαις τοῖς περὶ τὸν Διόνυσον). Le chef du chœur (μεσοχοροῦντος) est Kokkeios (= Cocceius) fils de Dométianos, vraisemblablement le frère de Démétrios (l'instructeur poétique dans ISM I 100) ; cette fois, l'instructeur poétique (μούσαρχος) est Aelianus, fils d'Élis, qui dans ISM I 100 col. A<sub>15</sub> est un des participants au concours (avec le gentilice *Aurelius*).

Il convient de remarquer ces termes : μεσόχορος est le chanteur placé au milieu du chœur qu'il dirige ; à l'époque impériale, c'est le terme qui remplace celui de coryphée<sup>62</sup>. Le plus important terme est assurément celui de μούσαρχος, traduit par Pippidi comme « instructeur poétique ». Il ne se trouve ailleurs que dans un fragment douteux de Terpandre : σπένδωμεν ταῖς Μνάμας παισὶν Μούσαις | καὶ τῷ Μουσάρχῳ Λατοῦς υἱεῖ<sup>63</sup>. Cette épithète unique d'Apollon équivaut à celle plus banale de Μουσηγέτης.

Toujours dans la sphère des manifestations culturelles, on peut inscrire les *akroaseis* des conférenciers de passage, tel le médecin Dioklès de Cyzique au II<sup>e</sup> s. (voir *infra*), ainsi que le sanctuaire des Muses, dont on ignore la destination précise.

## 2. Le *Mouseion* d'Istros

Un décret fragmentaire, dont on a retrouvé les deux copies<sup>64</sup>, honore vers le milieu du III<sup>e</sup> s. l'évergète Diogénès, fils de Diogénès. On apprend que son père, Diogénès, fils de Glaukias, avait érigé un sanctuaire aux Muses (Μουσεῖον) et avait offert 300 statères pour les sacrifices à l'occasion des *Mouseia* et pour un banquet donné aux citoyens. En raison de ce fait, le décret accorde au fils la prêtrise héréditaire du sanctuaire des Muses<sup>65</sup>. V. Pârvan avait considéré, à tort, que la cité d'Istros possédait deux *Mouseia* :

<sup>57</sup> Selon A. Avram, « Le corpus des inscriptions d'Istros revisité », dans ce même volume, p. 95, n° 100.

<sup>58</sup> Il est intéressant de noter la présence d'Achilleus, fils d'Achillas, accompagné du titre de *patèr*, à Tomis, dans un catalogue des adorateurs de Cybèle, vers 200 ap. J.-C. (ISM II 83, l. 16). De plus, dans la même inscription, on retrouve Ἀλέξανδρος Ἡλίου ἀρχιδενδροφόρος (l. 17), qui dans ISM I 100, l. 16 est l'un des hymnodes participants au concours. Pour le terme (*archi*)*dendrophoros*, voir IGB IV 1925 (à Serdica, sous Hadrien) : Valéria μήτηρ δεινδροφόρ(ων), fonction remplie dans le catalogue de Tomis par Nanas, fille de Théadôn (ISM II 83, col. I, l. 13). Quant à l'inscription d'Istros, il est plausible de reconnaître toute une famille : le *mesochoros* et *chorostatès* Aurelius Éleis fils d'Éleis (ll. 11–12), et ses trois fils (Aurelii) Aelianus, Alexandros et Saturninus (ll. 15–17) (car leur patronyme est commun).

<sup>59</sup> I. E. Stephanis, *op. cit.*, n° 1064. Voir un autre *chorostatès* des hymnodes anciens, du nom de Théagénès à Nicopolis ad Istrum (IGB II 666) : ὑμνωδοὶ πρεσβύτεροι χοροστατοῦντος Θεαγένου. Ces équipes d'*hymnodoi* se composaient soit de jeunes (νεοί, voir à Odessos et Dionysopolis), soit d'adultes (πρεσβύτεροι), recrutés parmi les membres de la *gêrousia*.

<sup>60</sup> I. E. Stephanis, *op. cit.*, n° 798.

<sup>61</sup> Datée par Pippidi de la deuxième moitié du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. ; en fait, elle appartient à la même époque que ISM I 99 et 100 (à cause de plusieurs recoupements prosopographiques).

<sup>62</sup> L. Robert, *Études épigraphiques et philologiques*, Paris, 1938, p. 96. Le *mesochoros* Annianos fils d'Annianos, d'Éphèse, reçoit le droit de cité à Delphes (FD III 1, 219). Une épigramme d'Alexandrie de Troade, pour Aphrodeisios (Kaibel 336), est restituée par Robert : χορ[ῶν] ὁ μέσος ; il était donc lui-aussi un *mesochoros*. Voir la mention de Pline le Jeune (*Ep.* II 4, 6) : *hoc infiniti clamores commouentur, cum mesochorus dedit signum*.

<sup>63</sup> Terpandre F 8 Gostoli (mais parmi les *dubia*) (PMG adesp. 941 Page).

<sup>64</sup> ISM I 1 et 2 + 3 (les deux derniers recolés par A. Avram, « Autour de quelques décrets d'Istros », *Pontica* 33–34, 2000–2001, p. 337–338) ; *Bull. ép.* 1955, 163 (rejetant l'hypothèse de Pippidi sur un culte funéraire) et 1966, 272 ; sur les évergètes à Istros, voir le commentaire de Ph. Gauthier, *Les cités grecques ...*, p. 33–36.

<sup>65</sup> ISM I 1, l. 15–18 : ἀ[ν]ατεθ[ε]ικ[ό]τος δὲ τὸ Μουσεῖον τοῦ πατρὸς αὐτοῦ Διογέ[ν]ους τοῦ Γλαυκίου καὶ λελοιπότης εἰς θυσίαν ταῖς Μούσαι[ς] καὶ σύν[ο]δον τῷ δήμῳ χρυσοῦς τριακοσίου, εἶν[αι] αὐτὸν ἱερέα Μουσῶν καὶ προθύειν τοῖς Μουσεῖοις.

selon lui, il s'agissait « d'une université et d'une académie dans le sens actuel » (car il pensait au célèbre Musée d'Alexandrie). Or, de nos jours il est évident que l'établissement alexandrin n'était pas ouvert à l'enseignement et au public, mais relevait plutôt d'une fondation privée des Ptolémées, à leur service. Ce n'est que plus tard, dans l'Antiquité tardive, que le *Mouseion* prit le sens d'« école ». Pippidi rejette la théorie de Pârvan, soulignant qu'il s'agit uniquement d'un culte religieux des Muses<sup>66</sup>. Il reste cependant possible qu'en second lieu les *Mouseia* aient pu donner l'occasion à des manifestations musicales et littéraires<sup>67</sup>.

Il convient d'avouer que les données sur les autres *Mouseia* dans le monde grec sont également problématiques. Les Grecs plaçaient sous le patronage des Muses toutes les formes de la vie intellectuelle et artistique, comme symbole d'inspiration pour les seuls élus<sup>68</sup>. Plusieurs statues fragmentaires retrouvées à Istros pourraient représenter des Muses, dont la seule identifiée est celle de *Terpsichore*. Cette dernière date du milieu du II<sup>e</sup> s., d'après un modèle hellénistique<sup>69</sup>.

Dans ce contexte général apparemment favorable à l'épanouissement de la culture et de la vie littéraire de la cité, l'absence totale d'écrivains issus d'Istros est surprenante. Vu les cas des cités voisines, d'où sont originaires plusieurs écrivains et philosophes connus (Démétrios, Satyros, Héraclide Lembos de Callatis<sup>70</sup> ; Bion et Sphaïros d'Olbia), il reste à chercher une explication, autre que la perte totale des sources.

Cependant, on dispose de preuves du goût littéraire des Istriens grâce à un type de documents particulier : les épigrammes funéraires. Certaines se distinguent par leur valeur littéraire, comme celle pour Hédisté (« La plus douce »), fille d'Évagoras, dans la première moitié du IV<sup>e</sup> s., bien que les clichés sur la mort prématurée d'une jeune fille charmante et rangée abondent (κάλλει κόσμωι) (ISM I 231 = GV 89)<sup>71</sup> ; ou bien celle pour Meidias (voir *supra*). Une autre épigramme, très fragmentaire, datant des III<sup>e</sup>-II<sup>e</sup> s., pour un certain Εὐφρημος, mentionne le nom de la cité de Smyrne (l. 8 : Σμύρναν) (ISM 261) et on peut supposer qu'il avait fait un voyage dans cette ville d'Asie Mineure. S'agissait-il d'un jeune, comme Meidias ? Cette épigramme devrait être ajoutée aux documents témoignant de la mobilité (peut-être culturelle ?), si l'on prend en compte que Smyrne était une ville florissante<sup>72</sup>.

### 3. Relations avec d'autres cités

Le monde des cités grecques est un monde des contacts, dont la mobilité est une donnée de premier ordre. Comme on s'y attendait, la mobilité à l'intérieur du Pont est assez bien documentée, favorisée en

<sup>66</sup> V. Pârvan, *Histria* VII, p. 12 ; voir le commentaire adéquat chez D. M. Pippidi, ISM I, p. 57–62 ; idem, *Scythica Minora. Recherches sur les colonies grecques du littoral roumain de la mer Noire*, Bucarest–Amsterdam, 1975, p. 89.

<sup>67</sup> Pour le caractère d'un *Mouseion*, et pour le célèbre Musée d'Alexandrie, voir P. M. Fraser, *Ptolemaic Alexandria* I, Oxford, 1972, p. 312–319 (le *Mouseion* d'Istros : p. 312–313) ; et A. Glock, s. v. *Museion*, *Der neue Pauly* VIII, Stuttgart, 2000, col. 507–511. À Éphèse, plusieurs inscriptions font mention du collège des médecins du *Mouseion* (E. Samama, *Les médecins dans le monde grec. Sources épigraphiques sur la naissance d'un corps médical*, Genève, 2003, n<sup>os</sup> 201, 207, 211 et 218, époque impériale ; commentaire, p. 68–70).

<sup>68</sup> M. Burzachechi, « Ricerche epigrafiche sulle antiche biblioteche del mondo greco », *Atti della Accademia Nazionale dei Lincei* VIII, 18, 1963, p. 89–91. Voir Strabon X 3, 10 : πρόπολοι δὲ τῶν Μουσῶν οἱ πεπαιδευμένοι καὶ ἰδίως οἱ μουσικοί.

<sup>69</sup> *Histria* IX, p. 51–53, n<sup>os</sup> 33–35, pl. 14, 15 a et b, 16 b ; G. Bordenache, « Histria alla luce del suo materiale scultoreo », *Dacia* NS 5, 1961, p. 195–197, fig. 10. Pour la représentation des Muses, voir A. Queyrel, s. v. *Mousa*, *Mousai*, LIMC VI<sub>1</sub>, p. 657–681. Dans les villes voisines, à Odessos on a retrouvé la base d'une statue d'Eratô (IGB I<sup>2</sup> 75 : Ἐρατώ) ; à Olbia, une statue de marbre d'époque hellénistique, probablement d'une Muse, aurait décoré le théâtre, cf. N. O. Leipunskaya, « Excavations in the Lower City of Olbia, 1985–1992: Preliminary Results », *Échos du monde classique. Classical Views* 39 (NS 14), 1995, p. 33.

<sup>70</sup> Voir mon étude sur les écrivains de Callatis, SCIVA 52–53, 2001–2002, p. 133–156.

<sup>71</sup> Voir, à cet égard, A.-M. Vérilhac, « L'image de la femme dans les épigrammes funéraires grecques », in *La femme dans le monde méditerranéen* I, Lyon, 1985, p. 85–111 ; P. Grandinetti, « Virtù femminili negli epigrammi greci », in *XI Congresso Internazionale di Epigrafia Greca e Latina* I, Rome, 1999, p. 721–727.

<sup>72</sup> D. M. Pippidi, « O vorbă despre cele mai vechi poezii compuse în Dobrogea », in *Studii de istorie și epigrafie*, Bucarest, 1988, p. 112–114. Pippidi suppose que dans l'épigramme ISM I 171 (du IV<sup>e</sup> s.), Ménécharmos, fils d'Eusthénès, avait reçu l'éloge de sa patrie en raison de la gloire acquise à l'occasion des concours ou des guerres, selon la restitution de W. Peek (« ΔΙΑ ΑΡΕΤΑ. O epigramă greacă din Istros/Ein griechisches Epigramm aus Istros », SCIV 7, 1956, p. 199–206) ; P. A. Hansen, *Carmina Epigraphica Graeca* II, Berlin–New York, 1989, n<sup>o</sup> 882.

premier lieu par la proximité géographique, qui déterminait à son tour une communauté d'intérêts économiques et politiques et entraînait des relations de longue durée ; en deuxième lieu, c'est l'origine commune qui encourage des relations privilégiées.

La conscience de l'origine ionienne et de la parenté, ainsi que le voisinage, sont souvent mentionnés à Istros. Il convient de faire état, tout d'abord, du décret d'isopolitie avec sa métropole Milet, dont on a retrouvé une copie à Istros (ISM I 62, du III<sup>e</sup> s.) : les citoyens d'Istros y sont nommés « amis et parents », [φίλοι καὶ συγγ[ενεῖς] (l. 3)<sup>73</sup>. Plus tard, dans le décret d'Apollonia pour l'amiral Hégésagoras d'Istros (première moitié du II<sup>e</sup> s.), le peuple d'Istros est successivement qualifié de *συγγενεῖς καὶ φίλοι καὶ εὐνοοὶ* (l. 7) et de *φίλος καὶ συγγενῆς καὶ σύμμαχος* (l. 32)<sup>74</sup>. Vu ce rapport étroit entre ces deux cités ioniennes, la présence d'un juge apolloniate à Istros (ISM I 30, au II<sup>e</sup> s.)<sup>75</sup> n'est pas pour nous surprendre.

Bien entendu, le réseau des relations d'Istros ne se limitait pas au bassin pontique. Comme toutes les cités grecques, les colonies du Pont entretiennent des rapports avec les centres oraculaires en vogue. Vers le milieu du III<sup>e</sup> s., Istros envoie deux ambassadeurs à Chalcédoine, afin de consulter l'oracle d'Apollon *Chrèstérios*, au sujet de l'introduction officielle du culte de Sarapis dans leur patrie (à une date assez ancienne)<sup>76</sup>. Cet oracle était, semble-t-il, très actif au cours du III<sup>e</sup> s.<sup>77</sup>. Le signe le plus évident de « l'air du temps » auquel les Istriens n'échappent pas c'est la popularité extraordinaire de Sarapis dès le III<sup>e</sup> s.<sup>78</sup>.

Un peu plus tard, une autre ambassade est envoyée à Samothrace (au II<sup>e</sup> s., ISM I 36), concernant probablement des questions religieuses ; le décret qui la mentionne fut exposé dans le *Σαμοθράκιον* d'Istros<sup>79</sup>. On connaît en outre une inscription de cette même île égéenne transcrivant un décret d'Odessos au sujet, semble-t-il, de l'envoi de *théoroi* aux Mystères de Samothrace, aux II<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> s.<sup>80</sup>.

À l'époque impériale, on assiste à un regroupement des cités grecques de la province de Mésie Inférieure dans le *koinon* du Pont Gauche. Nommé d'abord *Hexapolis*, puis *Pentapolis*, en raison du nombre des cités membres, cet organisme entretenait le culte impérial, et servait comme intermédiaire entre ces cités d'une part, et l'empereur et les gouverneurs de la province de l'autre. En outre, la *Hexapolis* permettait aux cités grecques de la côte ouest de cultiver leur identité culturelle dans une province romaine. C'est Tomi qui s'affirme à cette époque comme « métropole du Pont Gauche »<sup>81</sup>.

<sup>73</sup> O. Curty, *Les parentés légendaires entre cités grecques*, Genève, 1995, n° 54. On reconnaît facilement l'héritage ionien, plus précisément milésien, dans des divers aspects de la vie de ses colonies pontiques, comme les traits dialectaux (dans les *graffiti* et les lettres sur plomb, cf. IGDOP, ou bien dans l'onomastique, par exemple dans un nom comme *Ἰετροδώρῳ* (génitif archaïque) à Istros (SEG XLVI 889, troisième quart du VI<sup>e</sup> s.).

<sup>74</sup> IGB I<sup>2</sup> 388 bis = ISM I 64 + 34 ; O. Curty, *op. cit.*, n° 21 et p. 215-223 pour les termes de parenté. La même parenté est invoquée dans le cas du Tomitain Artémôn, fils de Chairiôn, honoré à Odessos et nommé *συγγενῆς* (IGB I<sup>2</sup> 43 bis, fin du I<sup>er</sup> s.).

<sup>75</sup> À Odessos, la tradition de l'origine milésienne de la ville était encore forte, comme on l'apprend de l'épigramme funéraire pour une femme anonyme comparée à Alkestis, où il est question du « peuple le plus glorieux des Ioniens » (*δῆμον κύδιστον Ἴώνων*) (IGB I<sup>2</sup> 222) ; voir W. M. Calder III, « The Alkestis Inscription from Odessos : IGB I<sup>2</sup> 222 », *AJA* 79, 1975, p. 80–83.

<sup>76</sup> ISM I 5 = SIRIS 709 a ; L. Ruscio, *Relaționale externe...*, p. 212 ; A. Avram, *Histria*, p. 303.

<sup>77</sup> H. W. Parke, *Oracles of Apollo in Asia Minor*, Londres, 1985, p. 179–180.

<sup>78</sup> Voir en dernier lieu Ph. Borgeaud et Y. Volokhine, « La formation de la légende de Sarapis : une approche transculturelle », *Archiv für Religionsgeschichte* 2, 2000, p. 37–76.

<sup>79</sup> A. Avram, « Autour de quelques décrets d'Istros », *Pontica* 33–34, 2000–2001, p. 344–348 ; idem, *Histria*, p. 303 ; idem, « Le corpus des inscriptions d'Istros... », dans ce même volume, p. 88–89, n° 36. Selon Avram, les ambassadeurs étaient des étrangers (du fait qu'ils reçoivent la proxénie, le droit de cité et d'autres privilèges) ; mais, selon Ph. Gauthier, *Bull. ép.* 2003, 390, n° 3, il s'agirait d'un citoyen de Samothrace honoré puisqu'il avait aidé les ambassadeurs d'Istros.

<sup>80</sup> P. Fraser, *Samothrace. The Inscriptions on Stone II*, New York, 1960, p. 33–36, n° 6 (décret d'époque romaine) ; G. Mihailov, commentaire à IGB I<sup>2</sup> 42 (inscription mentionnant un *Σαμοθράκιον* à Odessos), p. 93–94 ; L. Robert, *OMS V*, p. 221–223 ; idem, *c. r. de Fraser*, *Gnomon* 35, 1963, p. 57–58 (daté de l'époque hellénistique) ; S. G. Cole, *Theoi Megaloi: The Cult of the Great Gods at Samothrace*, Leyde, 1984, p. 59–76. Il s'agit du seul décret étranger trouvé sur l'île de Samothrace. De plus, une liste d'initiés encore inédite, de Samothrace, comporte un citoyen d'Odessos : Inv. n° 71.961 (cf. S. G. Cole, *op. cit.*, n. 356 et 612). Voir tout récemment l'étude de Z. Gočeva, « Le culte des Grands Dieux de Samothrace à la période hellénistique », *Kernos* 15, 2002, p. 309–315 (pour la côte ouest du Pont, p. 313–315).

<sup>81</sup> G. Mihailov, « The Western Pontic Koinon », *Epigraphica* 41, 1989, p. 7–42 ; K. Nawotka, *op. cit.*, p. 216–236.

### III. LES SPÉCIALISTES DANS LA CITÉ

#### 1. Les spécialistes dans le miroir de la cité : les décrets honorifiques

Le monde des cités grecques connaît une catégorie des « professionnels du voyage », selon l'expression de M.-F. Baslez. Ils exercent des métiers très techniques, qui conserveront un caractère itinérant<sup>82</sup>, et où le phénomène de réseau joue un rôle important. Les seuls documents épigraphiques à nous renseigner sur ces spécialistes à Istros sont les décrets honorifiques<sup>83</sup>.

Dans cette catégorie des spécialistes, les fonctions de médecin (public) et d'architecte ont en commun d'exiger des compétences particulières de la part de celui qui les remplit<sup>84</sup>. Les professionnels ont accès, dans un premier temps, à une éducation générale ; mais ils acquièrent ensuite des compétences particulières dans un domaine précis, impliquant une spécialisation étroite. Dans l'antiquité, les spécialistes ne disposaient pas de « diplômes » attestant leurs compétences, qui pouvaient être toujours mises en discussion. Pour prouver sa compétence, le candidat devait se revendiquer d'un maître reconnu et présenter des témoignages de son expérience<sup>85</sup>. La formation auprès d'un maître apporte en plus une valeur ajoutée, donc une reconnaissance des compétences.

#### 2. Enseignants

À l'époque romaine, les enseignants et les médecins d'Istros étaient organisés en collèges<sup>86</sup>, comme on l'apprend du décret pour Aba (ISM I 57). Cette généreuse bienfaitrice avait fait preuve de sa munificence envers plusieurs catégories sociales ou professionnelles, parmi lesquelles on trouve ces deux collèges qui intéressent cette étude.

#### 3. Médecins

Plusieurs décrets honorent cette importante fonction au service de la cité, à savoir la fonction de médecin public<sup>87</sup> – désignée d'habitude par le verbe δημοσιεύειν, à caractère contractuel. Si le médecin a

<sup>82</sup> M.-F. Baslez, *L'étranger dans la Grèce antique*, Paris, 1984, p. 50–54 ; J.-M. André et M.-F. Baslez, *Voyager dans l'Antiquité*, Paris, 1993, p. 213–215.

<sup>83</sup> Voir pour les médecins : B. Lorenz, « Zum Lob des Arztes in griechischen Inschriften », in *XI Congresso Internazionale di Epigrafia Greca e Latina, Roma 18–24 settembre 1997. Atti I*, Rome, 1999, p. 761–767 ; N. Massar, « Un savoir-faire à l'honneur. « Médecins » et « discours civique » en Grèce hellénistique », *RBPh* 79, 2001, p. 200–201 (avec les observations de Ph. Gauthier, *Bull. ép.* 2002, 127). Ailleurs, les décrets honorent un groupe relativement restreint de spécialistes (médecins, architectes, sculpteurs, hoplomaques, juges), ces inscriptions étant exposées dans l'agora ou devant les temples. La cité récompense les spécialistes pour leurs contributions spécifiques (éducation, santé, défense) ; finalement, c'est la cité qui se vante de son importance, dans une sorte d'auto-représentation. Elle veut encourager des comportements qui lui sont favorables : voir les formules hortatives des décrets, « afin que d'autres (fassent la même chose)... ».

<sup>84</sup> V. Chankowski, N. Massar et D. Viviers, « Renommée de l'artisan, prestige de la cité. Réflexions sur le rôle des artisans dans les échanges entre communautés civiques », *TOPOI* 8, 1998, p. 545–559 ; N. Massar, *Soigner et servir. Histoire sociale et culturelle de la médecine grecque à l'époque hellénistique*, Diss. I, Bruxelles, 2001–2002, p. 22.

<sup>85</sup> G. Lloyd, « La professionalizzazione delle scienze », in *I Greci* II<sub>3</sub>, Turin, 1998, p. 681–704 ; N. Massar, « Un savoir-faire à l'honneur... », p. 179–180. Ainsi, le médecin Threptos d'Amisos du Pont (sur la côte méridionale) se flatte dans son épitaphe : « *Mon nom est Threptos ; il n'y avait pas de meilleur médecin des maladies ; nombreux sont les témoins de mon art* » (E. Samama, *op. cit.*, n° 323).

<sup>86</sup> Une très intéressante dédicace (CIL XIII 5079, au II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) nous fait part de l'existence à Avenches, en Gaule, d'une association de *medici et professores* (ce dernier terme représenterait un *hapax* épigraphique) : voir A. Bielman et Ph. Mudry, « Les médecins et professeurs d'Avenches (CIL XIII 5079) », in R. Frei-Stolba et M. A. Speidel (éds.), *Römische Inschriften-Neufunde, Neulesungen und Neuinterpretationen. Festschrift für Hans Lieb*, Bâle-Berlin, 1995, p. 259–273.

<sup>87</sup> P. Roesch, « Médecins publics dans les cités grecques », *Histoire des sciences médicales* 18, 1984, p. 279–293 ; idem, « Médecins publics dans les cités grecques à l'époque hellénistique », in *Archéologie et médecine*.

été choisi afin de la remplir, c'est parce que la cité le juge compétent. Leur métier et leur savoir-faire sont exprimés par des termes comme : τέχνη (ιατρική), ἐμπειρία, ἐπιστήμη. Parmi les raisons qui justifient l'octroi d'honneurs on rencontre : a) la compétence professionnelle ; b) des manifestations d'évergétisme (surtout quand ils sont étrangers) ; c) le prestige apporté à la cité (s'ils sont renommés). La question du statut social du praticien est étroitement liée à la manière dont son activité était perçue sur le plan social et culturel, car la *technè* médicale est une des plus appréciées par la cité<sup>88</sup>. Généralement, les médecins sont des spécialistes qui voyagent ; la mobilité est donc une donnée essentielle de la vie des praticiens.

#### a. Dioklès de Cyzique, un conférencier à Istros

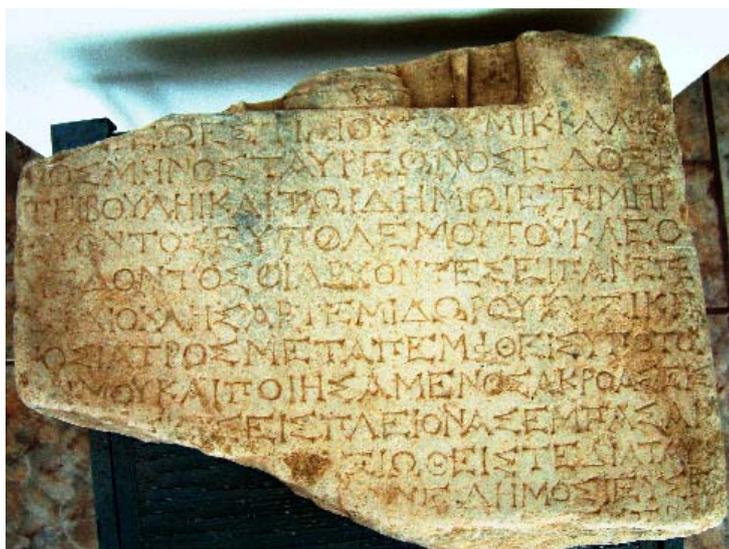


Fig. 1. Le décret pour le médecin Dioklès de Cyzique (ISM I 26)

L'exemple le plus intéressant, à plusieurs égards, est celui de Dioklès, fils d'Artémidôros, médecin de Cyzique honoré à Istros, au II<sup>e</sup> s. Comme le décret est fragmentaire et puisque les lectures s'avèrent incertaines à un endroit essentiel<sup>89</sup>, il est utile de le reproduire intégralement :

[Ἐπ' ἰ]έ?ρ?εω Ἐστιαίου τοῦ Μικκαλίω-  
 νος, μηνὸς Ταυρεῶνος, ἔδοξε  
 τῇ βουλῇ καὶ τῶι δήμωι· ἐπιμη-  
 ε?ύοντος Εὐπολέμου τοῦ Κλεο-

VII<sup>èmes</sup> rencontres internationales d'archéologie et d'histoire d'Antibes, 23.34.25 octobre 1986, Juan-les-Pins, 1987, p. 57–67 ; H. M. Koelbing, « Le médecin dans la cité grecque », *Gesnerus* 46, 1989, p. 29–43 ; V. Nutton, « Healers in the Medical Market Place: Towards a Social History of Graeco-Roman Medicine », in A. Wear (éd.), *Medicine in Society. Historical Essays*, Cambridge, 1992, p. 15–58. Sur la formation et le statut des médecins, voir V. Nutton, « The Medical Meeting Place », in *Ancient Medicine I*, p. 3–25 ; H. W. Pleket, « The Social Status of the Physicians in the Graeco-Roman World », in *Ancient Medicine I*, p. 27–34 ; G. Lloyd, *op. cit.*, p. 695–703.

<sup>88</sup> N. Massar, *Soigner et servir ...* ; *Eadem*, RBP 79, 2001, p. 175–201.

<sup>89</sup> ISM I 26 = SEG XIX 467 = Bull. ép. 1958, 336 = É. Samama, *Les médecins...*, n° 98 et la note compl. 2, p. 556 ; Em. Popescu, SCIV 7, 1956, p. 347–349 et 357 ; H.-I. Marrou, *op. cit.* I, p. 281 ; D. M. Pippidi, *IstRom I*, Bucarest, 1960, p. 202–203 ; Chr. Marek, *Die Proxenie*, Francfort–Berne–New York, 1984, p. 373 ; L. Ruscu, *Relațiile externe...*, p. 213 ; A. Avram, « Coloniile grecești din Dobrogea », *IstRom I*<sup>2</sup>, p. 585 ; N. Massar, *Un savoir-faire à l'honneur ...*, p. 183. Commentaire : D. M. Pippidi, ISM I, p. 113–115 ; Idem, *Din istoria Dobrogei*, Bucarest, 1965, p. 243 ; idem, *Studii de istorie și epigrafie*, Bucarest, 1988, p. 143–144 ; P. Roesch, « Médecins publics dans les cités grecques », *Histoire des sciences médicales* 18, 1984, p. 282–283 et 289 ; Yu. G. Vinogradov, *Pontische Studien*, Mayence, 1997, p. 52 ; N. Massar, *Soigner et servir ...* I, p. 23, 36, 40–41 et II, p. 200. J'ai fait une nouvelle autopsie de la pierre en 2003 au Musée d'Istros (n° inv. 302).

- 5 μ?έδοντος οί ἄρχοντες εἶπαν· έπε-  
 [ι]δ?η? Διοκλής Ἄρτεμιδώρου Κυζικη-  
 ν?ός ιατρός μεταπεμφθείς υπό του?  
 [δή]μ?ου καί ποιησάμενος ἀκροάσεις  
 [καί έ]π?[ιλύ]σ?εις πλείονας έμ πάσαις?  
 10 [εὐδοκίμησεν,] α?ξιωθείς τε δια ταῦτ?-  
 [α υπό τῶν ἀρχόντ]ω?ν? ε?δημοσίευσε  
 [έτη πλείονα? -----]ε?ν? π?ρ?ο?[θ]-  
 [ύμως? -----]  
 -----

**6-7** Κυζικηνός Popescu **8-9** ἀκροάσεις [καί συνκρί]σεις Robert, Pippidi ; ἀκροάσεις [καί  
 έ]π?[ιλύ]σ?εις ego **9-12** έμ πάσαις [έμπειρίαις?... ά]ξιωθείς τε δια ταῦτ[ας ....  
 καί ἀποδημ]ῶν έδημοσίευσε [δωρεάν έν άλλαις νόσοις? ...] . προ ... Popescu : έμ πάσαι  
 [εὐδοκίμησεν] Robert, Pippidi ; **10-11** [ά]ξιωθείς τε δια ταῦτ[α υπό τῶν ἀρχόντ]ων  
 έδημοσίευσε Pippidi **11-12** έδημοσίευσέ [έτη πλείονα?] ego **12** προ Popescu : [---  
 ]ε?ν? π?ρ?ο?[θύμως?] ego

« Sous la prêtrise d'Hestiaios, fils de Mikkaliôn, au mois de Taureôn, il a plu au Conseil et au Peuple ; sous la présidence mensuelle d'Eupolêmos, fils de Kléomédôn, les archontes ont fait la proposition : attendu que Dioklès, fils d'Artémidôros, de Cyzique, médecin, mandé par le peuple, qui a donné des conférences et des explications en grand nombre, obtenant dans toutes les circonstances une bonne réputation, et qui, pour ces raisons, étant jugé digne par les archontes, a exercé la fonction de médecin public (pendant plusieurs années?) ...».

On apprend du décret que le médecin Dioklès fut honoré pour les conférences publiques données à Istros, où il a été par la suite invité à pratiquer en tant que médecin public : ποιησάμενος ἀκροάσεις [καί έ]π?[ιλύ]σ?εις πλείονας έμ πάσαις [εὐδοκίμησεν] ... έδημοσίευσε. Le premier éditeur, Em. Popescu, affirmait déjà que les conférences de Dioklès avaient lieu dans le gymnase de la ville, autant pour les jeunes que pour d'autres auditeurs intéressés<sup>90</sup>. Suite à son succès, les archontes lui ont proposé la fonction de *dêmosios iatros*<sup>91</sup>.

Le fait qu'il soit originaire de Cyzique n'est peut-être pas dû au hasard : d'une part, les relations de la côte ouest du Pont-Euxin avec cette ville<sup>92</sup> et généralement avec la Propontide sont privilégiées dans tous les domaines ; d'autre part, Cyzique était un lieu important de passage et de renseignements, ce qui facilitait la circulation de l'information et encourageait la formation des réseaux. On a vu comment le jeune Meidias est mort à Cyzique, où il était allé en voyage d'études. On peut supposer que Dioklès était un médecin connu (soit de son nom, soit personnellement par des citoyens d'Istros soignés par lui à Cyzique). De ce fait, le peuple d'Istros a envoyé une ambassade dans la ville de la Propontide, afin de solliciter ses services. Le verbe utilisé, μεταπέμπω, « mander » (par le peuple), est rencontré aussi dans le décret d'Amphissa (fin du II<sup>e</sup> s.) pour le médecin Ménophantos, fils d'Artémidôros, venu d'Hyrkanis (en Asie Mineure) : μεταπεμφθείς υπό τῆς πόλιος (Samama, n° 67) ; de même, dans le décret d'Astypalée (III<sup>e</sup> s.) pour le médecin Idriarchos de Rhodes (Samama, n° 156).

Pourtant, Dioklès a dû faire la preuve de ses connaissances à l'occasion de ses conférences. La parole du médecin représentait, à côté de la recommandation de son maître ou de son école, le seul critère d'appréciation et de jugement pour l'engagement public. Faute de procédures standardisées permettant la

<sup>90</sup> Em. Popescu, SCIV 7, 1956, p. 356–357.

<sup>91</sup> Bull. ép. 1958, p. 281, 336. Sur la sélection des médecins publics et l'évaluation des compétences, cf. les textes de Platon, *Gorg.* 454–455 et 456 B-C ; Xénophon, *Mem.* IV 2, 5. Aristote parle de trois catégories de médecins : « le terme de médecin signifie à la fois le praticien ordinaire (ὁ δημιουργός), le « grand patron » (ὁ ἀρχιτεκτονικός), et en troisième lieu, l'homme qui a une culture médicale (ὁ πεπαιδευμένος περί τήν τέχνην) ; des amateurs de ce genre, il en existe pratiquement dans tous les arts » (*Pol.* 1282 a 3–6). Voir A. Jori, « Le *pepaideumenos* et la médecine », in *Ancient Medicine* II, p. 411–413.

<sup>92</sup> Il convient de mentionner à cet égard la circulation des statères de Cyzique dans tout le Pont, où ils étaient les monnaies les plus courantes.

reconnaissance officielle d'une compétence technique spécifique, on pouvait faire une distinction entre le praticien compétent et l'incompétent (la maîtrise de la *technè* ou, par contre, l'*atechnia*) en évaluant les exhibitions verbales (*akroaseis*, *epideixeis*). Le discours du médecin devait, d'une part, illustrer sa capacité de présenter son art, et d'autre part, persuader un public de connaisseurs ainsi que de profanes<sup>93</sup>. D'habitude, les médecins publics étaient engagés pour une courte durée, le plus souvent pour un an, le contrat étant renouvelable<sup>94</sup>.

À la l. 9, la lecture est controversée : après la mention des *akroaseis*, la pierre est endommagée. L. Robert a proposé de lire *synkriseis*, s'appuyant sur l'inscription en l'honneur du médecin Hérôdès, fils de Néôn, à Andros, au II<sup>e</sup> s. (Samama, n° 163) : ποιησ[ά]μ[ενος ἀκροάσεις τε καὶ συγκρίσ[εις]. Ce terme signifie en général « comparaisons », mais dans ce cas il aurait revêtu le sens de « diagnostics ». Pourtant, un examen personnel de l'inscription suggère comme seule probable la lecture ἐπιλύσεις (la trace d'un *pi* est très nette sur la pierre), que l'on peut comprendre comme « solutions », c'est à dire une opinion personnelle et raisonnée d'une question controversée. De plus, ce terme s'accorde bien dans le contexte des *akroaseis*. Notre Dioklès, avait donc sûrement exposé des connaissances théoriques sur l'art médical ; il était vraisemblablement auteur d'écrits médicaux.

Dans le cas de Dioklès, le rapport entre son métier et la *paideia*, dont la médecine constitue une branche, est évident<sup>95</sup>. Ces conférences pouvaient avoir lieu dans le gymnase, dans des salles nommées ἀκροατήρια<sup>96</sup>. Si le médecin est invité à parler devant les éphèbes et les *néoi* (mais pas uniquement), c'est parce que le contenu de son discours équivaut à celui d'un historien et d'un philologue pour l'enrichissement de leur culture. En général, l'octroi d'honneurs concerne l'activité concrète des détenteurs d'un savoir spécialisé, mais dans ce cas, la mention des *akroaseis* montre manifestement que le médecin est aussi regardé en tant que diffuseur de culture. On pourrait ajouter d'autres décrets concernant des médecins hellénistiques récompensés pour leurs exposés publics. Par exemple, au II<sup>e</sup> s., deux décrets trouvés à Pergè honorent Asklépiadès, fils de Myrôn, de Pergè, qui a exposé son art dans le gymnase, donnant des conférences sur l'hygiène et la santé<sup>97</sup>. On connaît également les conférences données à Élatée (en Phocide) par le médecin Ask[---], toujours au II<sup>e</sup> s. (Samama, n° 51). À l'époque hellénistique on assiste donc à l'affirmation tous azimuts du genre de la culture itinérante, développée par les conférenciers, dont des rhéteurs, des poètes, des historiens, des grammairiens, des philosophes, des médecins, des musiciens<sup>98</sup>.

## b. Le médecin évergète

Toujours à Istros, deux fragments d'inscription publiés séparément par Pippidi (ISM I 4 et 16) ont été récemment réunis par A. Avram, comme un seul décret, en l'honneur d'un médecin étranger anonyme. Arrivé dans la cité d'Istros, il a été nommé médecin public, tâche accomplie pendant plusieurs

<sup>93</sup> A. Jori, *op. cit.*, p. 412.

<sup>94</sup> Voir, pour les détails, É. Samama, *Les médecins...*, p. 38–40.

<sup>95</sup> N. Massar, *Soigner et servir ... II*, p. 172.

<sup>96</sup> Vitruve prévoit dans un gymnase des exèdres pour les rhéteurs et les philosophes (V 11), tandis que Pausanias mentionne des auditions dans le gymnase d'Élis (VI 23, 7). D'autres *akroatèria*, découverts dans les gymnases au cours des fouilles, se trouvent à Épidaure, Pergame et Éphèse. Voir L. Robert, *Études anatoliennes*, réimpression Amsterdam, 1970, p. 74–89.

<sup>97</sup> É. Samama, *Les médecins...*, n° 341 (et traduction) : ... καὶ μεταχειριζόμενος τὴν ἰατρικὴν τέχνην ἀ[πο]δείξει μεγάλας πεποιήται τῆς ἑαυτοῦ ἐμπειρίας, διὰ τε τῶν ἐν τῷ γυμνασίῳ ἀκροάσεων πολλὰ χρή[σι]μα διατέθειται ἐν αὐταῖς πρὸς ὑγίαν τοῖς πολίται[ς] ἀνήκοντα κτλ., «... qui pratique l'art médical, a fourni de grandes preuves de sa compétence, et lors de ses conférences dans le gymnase, a exposé bien de questions utiles concernant la santé de ses concitoyens, etc. ». Voir, pour ces manifestations, R. Thomas, *Herodotus in Context. Ethnography, Science and the Art of Persuasion*, Cambridge, 2000, p. 263–264, qui mentionne le médecin de Cyzique aussi.

<sup>98</sup> M. Guarducci, « Poeti vaganti e conferenziari dell'età ellenistica », in *Atti della grande Accademia nazionale dei Lincei VI*, 2, 1927–1929, p. 629–630 ; pour les historiens, A. Chaniotis, *Historie und Historiker in den griechischen Inschriften*, Stuttgart, 1988. On connaît même des artistes et des historiens s'exprimant en vers, voir F. Ferrandini Troisi, *La donna nella società ellenistica*, Bari, 2000, n°s 2.1–2.7. Pour l'utilité publique, voir D. Lanza, *Lingua e discorso nell'Atene delle professioni*, Naples, 1979, p. 70–71.

années. Il se voit également récompensé par la cité pour les services extraordinaires à l'occasion d'une guerre, quand il avait procuré, à ses propres frais, la rançon pour des prisonniers d'Istros à Tomi, ayant effectué lui-même le voyage. Le contexte est celui de la guerre entre Istros (alliée de Callatis) contre Byzance, au sujet de *l'emporion* Tomi, vers 256/255<sup>99</sup>. Dans ce cas, ses actes d'évergétisme ne concernent pas la pratique de son métier ; ce médecin, dans une situation exceptionnelle, a fait plus que ce que sa profession lui demandait.

### c. L'*empeiria* du médecin

Une autre inscription fragmentaire d'Istros (au II<sup>e</sup> s.) comporte un décret honorant avec la proxénie, le droit de cité et d'autres privilèges habituels, un médecin étranger<sup>100</sup>. Dans son édition, D. M. Pippidi s'était arrêté juste avant de donner le nom du médecin, à cause de l'illisibilité de la pierre. Cependant, une autopsie personnelle à l'été 2004 au Musée d'Istros (n° inv. 379) m'a permis d'améliorer le texte, et même de reconnaître certaines lettres du nom du spécialiste honoré :

-----  
 [-----]Α[-----] τ?η?ν? έ?μπει[ρίαν έν τῆι έπι]-  
 [στή]μ?η?ι, έποιήσατο δέ και τῆν ε?[πιδημίαν]  
 [κα]ι? τῆν κατά τόν βίον άναστροφ?[ῆν κα]λ?η?[ν και]  
 [εϋ]τακτον και εϋσχήμονα και ά?[ξίαν] τ?ου? έπ[ι]-  
 5 [τ]η?δεύματος και τών πόλ?εων? [άμφο]τ?έ?ρ?ω?[ν, έ]-  
 [π]αγγέλεται δέ και εις τὸ λ?οι?πο?ν? α?[εί] τινος [άγ]-  
 [αθο]ϋ παραίτιος έσεσθαι τῶι δῆ?μωι κ[ατὰ] τῆν έ?α?ν?-  
 [το]ν? δύναμιν· ὅπως οϋν και ὁ δῆμος [εϋχ]α?ρ[ιστῶν]  
 [φ]α?ι?νηται και τοῖς εϋνοοϋσιν αὐτῶ και εϋγνώ?[μο-]  
 10 [σ]ι τών άνδρῶν κ?αί οϋτως προσφερομένοις ε?[ν]  
 [χά]ρ?ιτος άποδόσει μη λείπηται· δεδό?χ?θα?ι τ?[ῆι]  
 [βουλη]ι? και τῶι δῆμωι έπαιλέσαι Ξ?ε?[ν---]ο?ν? [---]  
 [--- (*ethnicum*)]· δ?ε?δόσθαι αὐτω?ι και έκγόνο?ι?ς? [προξενίαν],  
 [πολιτείαν], ι?σ?ο?τέλ[ειαν] κ?α?ι? ε?ι?σ?[πλου]ν και έκπλου]ν  
 -----

9-10 εϋγνω[μο]νοϋ[σ]ι Pippidi : εϋγνω[...σ]ι lapis || 10-11 προσφερομένοις [και έν | [χά]ριτος  
 Pippidi : προσφερομένοις ε?[ν] | [χά]ρ?ιτος lapis

«... et de compétence dans son savoir, et a, lors de son séjour, adopté une belle conduite, rangée, noble et tout à l'honneur de sa profession et de nos deux cités ; et il promet aussi d'être encore à l'avenir toujours à l'origine de quelque bienfait pour le peuple dans la mesure de ses forces. Afin donc que le peuple manifeste sa reconnaissance et qu'il ne manque pas de gratifier les hommes qui lui sont dévoués et bienveillants et se comportant d'une telle manière, plaise au Conseil et au peuple d'accorder l'éloge à Xe[n---]os [fils d'Untel, de --- (cité)] ; qu'on lui accorde, à lui et ses descendants, la proxénie, la citoyenneté, l'égalité fiscale et le droit d'entrer et de sortir du port ... .. » (trad. partielle É. Samama).

Il est sûr que le nom du personnage honoré commençait par la séquence Xe[---], sans doute un nom en Xen-. Malheureusement, ni le reste du nom, ni celui de son père, ne se laissent deviner ; l'ethnique, au début de la l. 13, n'existe plus. Il est probable que Xen[---]os ait été médecin public (la première partie du

<sup>99</sup> A. Avram, « Autour de quelques décrets d'Istros », *Pontica* 33–34, 2000–2001, p. 339–344 ; idem, « Le corpus des inscriptions d'Istros... », dans ce même volume, p. 81–82, n<sup>os</sup> 4 + 16 ; voir en outre les observations de Ph. Gauthier, *Bull. ép.* 2003, 390. Quelques passages restitués par A. Avram : έπειδή [--- --- --- ία]τρός ... κατασταθ[εις] έπὶ τὸ δη[μόσιον] έδημοσίευσε έτη] πλείονα.

<sup>100</sup> ISM I 32, p. 44 ; *Bull. ép.* 1966, 274 ; Chr. Marek, *op. cit.*, p. 373 ; É. Samama, *Les médecins...*, p. 197, n. 93 et 575, n<sup>o</sup> 3.

décret manque, où son nom, son ethnique, son métier étaient sans doute mentionnés). Par son comportement et son savoir-faire, il contribue à la fois à la bonne réputation de sa cité et de la cité d'Istros.

On remarque qu'à Istros le nombre des médecins étrangers est assez élevé par rapport aux cités voisines : un seul à Olbia (Oulis, fils de Théodotos, d'Élée, *ca.* 450-425, SEG XLIX 1042)<sup>101</sup> ; deux à Chersonèse Taurique (Euklès de Ténédos, IV<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> s., SEG XXXVI 697 = Samama, n° 101 ; anonyme, II<sup>e</sup> s., IOSPE I<sup>2</sup> 438 = Samama, n° 103). Par contre, on ne connaît le nom d'aucun médecin originaire d'Istros, tandis que pour presque chaque cité dans le Pont Ouest et Nord on connaît des praticiens locaux : Glaukias, fils d'Athanaïôn, à Mésambria (I<sup>er</sup> s., IGB I<sup>2</sup> 315 = Samama, n° 93) ; Asklepiadès fils d'Apellas, archiatre et gymnasiarque à Odessos (II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., IGB I<sup>2</sup> 150 = Samama, n° 94) ; Dionysios de Dionysopolis, mort à Vasada, en Asie Mineure (époque impériale, SEG XIX 866 = Samama, n° 345) ; Kladaïos à Tomi (II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., Samama, n° 97) ; Dionysios fils de Pantagnotos à Chersonèse (IV<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> s., SEG XXXVI 696 = Samama, n° 102)<sup>102</sup> ; Aulos Sytésios ἐνπικρικός à Panticapée (époque impériale, CIRB 655, absent chez Samama).

Le décret déjà cité pour Aba mentionne les banquets offerts à des diverses associations, parmi lesquelles les médecins et les enseignants (τὴν τοῦ ἔτους ἀρχὴν μετ' εὐφροσύνης καὶ εὐωχίας μεγαλοπρεποῦς ἐποιήσατο ... καὶ ἰατροῖς καὶ παιδευταῖς) (ISM I 57), organisés en collèges.

#### 4. Architectes

Selon J. Marcadé, à l'exception de quelques figures remarquables et remarquées, les architectes anciens n'étaient pas considérés par les contemporains comme des créateurs, et encore moins comme des artistes. Ils ne jouissaient pas d'une grande considération sociale, ce qui rend difficile leur distinction au sein de la classe d'artisans spécialisés d'où ils étaient issus<sup>103</sup>. Cependant, on n'observe aucune différence d'ordre formel dans les décrets honorifiques entre les honneurs accordés aux architectes et les honneurs accordés aux médecins.

Un décret très fragmentaire honore au II<sup>e</sup> s. un étranger, [---]kos fils d'Hérakleidès, exerçant le métier d'architecte plusieurs années à Istros (ISM I 27) : « ... *séjournant dans la cité, a exercé la fonction d'architecte plusieurs années et a joui d'une bonne réputation, et il a parachevé son séjour avec convenance et tout à l'honneur de nos deux cités, etc.* », ἐ[πειδὴ ---]κος Ἡρακλείδου [--- (*ethnimum*)] ἐνδημήσας εἰς τὴν πόλιν ἠρχι[τεκτόνησεν] ἔτη [πλείω καὶ εὐ]δοκίμηκε, τὴν τε ἐ[νδημίαν] πε[ποιήται] εὐτακτόν [τε καὶ κατα]ξίαν ἀμφοτέρων τ[ῶν πόλεων].

<sup>101</sup> Selon Ju. G. Vinogradov, Oulis, originaire d'Élée, ville où le culte d'Apollon Οὔλιος était assuré par une association de culte médicale (φωλεός), fuyant la tyrannie, arriva à Athènes, et prenant part à l'expédition de Périclès, finit ses jours à Olbia ; ici, il aurait été responsable de la diffusion de l'orphisme (« Archaische und frühklassische Epigraphik im nördlichen Pontosraum », in *XI Congresso Internazionale di Epigrafia Greca e Latina, Roma 18-24 settembre 1997. Atti I*, Rome, 1999, p. 143-144 ; idem, « Heilkundige Eleaten in den Schwarzmeergründungen », in M. Dreher (éd.), *Bürgersinn und staatliche Macht in Antike und Gegenwart. Festschrift für Wolfgang Schuller zum 65. Geburtstag*, Konstanz, 2000, p. 133-149). L'épigraphiste russe avait soutenu, en outre, que Zōilos, fils d'Aristôn, d'Élée, honoré à Callatis dans la deuxième moitié du III<sup>e</sup> s. (ISM III 8), était lui-aussi médecin itinérant. Sa présence dans le Pont expliquerait aussi le culte d'un Apollon Φωλευτήριος à Istros (ISM I 105, III<sup>e</sup> s., marque d'un *horos*). Comme le remarque A. Avram, le décret ISM III 8 ne mentionne ni le métier, ni des qualités professionnelles caractérisant un médecin (ISM III, p. 244-246). En tout cas, la construction de Vinogradov est à rejeter. À notre avis, il est préférable d'expliquer le culte d'Apollon *Phōleutērios* à Istros comme un autre héritage ionien et non pas comme une hypothétique influence éléate : une autre marque d'un *horos* à Istros, ISM I 106, atteste le culte de Phorkys, une divinité fort ancienne et obscure (cf. Bull. ép. 1966, 270).

<sup>102</sup> Sur les deux stèles de médecins à Chersonèse sont représentés des instruments médicaux ; voir A. Hillert, « Zwei bemalte griechische Ärztegrabstelen aus Chersones », *Medizinhistorisches Journal* 20, 1985, p. 417-422 ; idem, *Antike Ärztedarstellungen*, Francfort, 1990, p. 85-90, n° 7, fig. 12. Une épigramme d'Istros, comportant l'épithète d'un Corinthien, mentionne les symboles de son art (σύμβολα τῆς τέχνης), qui, malheureusement, furent martelés (ISM I 271 = GG 385, I<sup>er</sup>-II<sup>e</sup> p. C.).

<sup>103</sup> Cf. J. Marcadé, *op. cit.*, p. 178.

Un autre décret du III<sup>e</sup> s., retrouvé dans le monastère de Dragomirna (Moldavie), et dont la provenance est douteuse, honore un architecte étranger. La pierre pourrait provenir d'Istros, d'Apollonia, ou d'Olbia ; c'est pourquoi le décret est donné ici à titre incertain, quant à sa provenance. Recherchant un architecte public de compétence supérieure afin de l'engager (μισθόω), la cité (dont on ignore l'identité) en a trouvé un à Byzance : Épikratès, fils de Nikoboulos. Les grands honneurs qui lui sont accordés, y compris le droit de cité, reflètent les qualités dont Épikratès avait fait preuve, ainsi que les bons conseils qu'il a donnés pour les contrats concernant les travaux publics (ἐγδόσεις) et la participation à la commission d'épimélètes nommés aux murailles<sup>104</sup>.

## 5. Sculpteurs

Un relief mithriaque (II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) découvert dans la caverne « La Adam », près du village de Cogealac, dans le territoire d'Istros, et offert par le *patēr* Flavius Horimos, porte la signature suivante<sup>105</sup> : Φοῖβος Νικομηδεὺς ἐποίει. La patrie du sculpteur, capitale de la province du Pont-Bithynie, était renommée, entre autres, pour ses carrières de marbre (Synnada, Aphrodisias, Dokimeion). Sous l'Empire, une école de sculpture y est attestée<sup>106</sup>. Il est intéressant qu'à Nicopolis ad Istrum, importante ville de Mésie inférieure, on connaît l'existence d'une association de tailleurs en pierre (λιθοξόοι), toujours de Nicomédie<sup>107</sup>.

Phoibos n'était pas le seul spécialiste de Bithynie établi dans cette région. Vers la fin du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., un architecte anonyme de Nicomédie exerce dans un premier temps à Tomi, métropole du Pont Gauche (où il reçoit le droit de cité), pour pratiquer ensuite à Olbia<sup>108</sup>. Le δομοτέκτων Gaios, fils de Bianôr, de Nicée, finit ses jours à Nicopolis ad Istrum ; il avait reçu également la citoyenneté de la ville d'accueil<sup>109</sup>. Et à Pliska, à l'est de la Mésie inférieure, on a retrouvé l'építaphe du médecin M. Octavius Aper, originaire de Nicomédie (Conrad 316, milieu du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Comme le remarque L. Robert, Nicomédie, qui était un grand port, « exportait » un grand nombre de spécialistes en divers métiers<sup>110</sup>.

## 6. Juges étrangers

Une autre pratique courante à l'époque hellénistique impliquait que des juges étaient sollicités (αἰτεῖσθαι δικαστᾶς) et envoyés (ἀποπέλλειν δικαστᾶς) d'une cité à l'autre. Ils ne réglèrent pas des différends entre les cités, mais bien des causes entre les citoyens de la ville où ils jugeaient. Le statut et les attributions des juges étrangers ont constitué l'objet d'une étude importante de L. Robert, selon lequel l'appel à l'étranger était l'appel à l'impartialité (ἴσως καὶ δικαίως) : la cité concernée envoyait une ambassade dans une autre cité, pour solliciter des gens de bien (ἄνδρες καλοὶ καὶ ἀγαθοί), aptes à remplir des magistratures dans leur cité. Ces juges étrangers jugeaient toujours d'après les lois de la ville où ils siégeaient, ce qui implique qu'ils devaient acquérir une parfaite connaissance du droit local. « Il y avait donc adaptation et uniformisation des droits des cités par une classe de citoyens, éclairés, qui

<sup>104</sup> Syll.<sup>3</sup> 707 = ISM I 65 = Marek 364 = Maier I 85. Voir en outre M.-Chr. Hellmann, « Les signatures d'architectes en langue grecque : Essai de mise au point », ZPE 104, 1994, p. 172, n° 69 ; *eadem*, *Choix d'inscriptions architecturales grecques traduites et commentées*, Travaux de la Maison de l'Orient 30, 1999, Lyon, n° 25, p. 81–83.

<sup>105</sup> ISM I 374 = CIMRM II 2307 a-b = *Histria* IX, n° 191, pl. 77 a, p. 137–138. Voir aussi Z. Covacef, « Unele considerații privind sculptura laică în Dobrogea romană », Pontica 23, 1990, p. 142.

<sup>106</sup> L. Robert, *Hellenica* XI–XII, 1960, p. 35–36 ; D. M. Pippidi, ISM I, p. 487–489.

<sup>107</sup> IGB II 674 ; *Histria* IX, p. 20.

<sup>108</sup> IOSPE I<sup>2</sup> 174 ; M.-Chr. Hellmann, *Les signatures d'architectes*, p. 154–155, n° 89. Contrairement aux signatures de sculpteurs, les signatures d'architectes sont plus rares et surtout d'époque romaine (p. 151).

<sup>109</sup> IGB II 690 = S. Conrad, *Die Grabstelen...*, n° 326 (troisième quart du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.).

<sup>110</sup> L. Robert, « Hellenica », RPH 13, 1939, p. 171. Pour la présence des Nicomédiens en Mésie Inférieure, voir H.-L. Fernoux, « Le voyage intellectuel en Orient au II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. », in H. Duchêne (éd.), *Voyageurs et Antiquité classique*, Dijon, 2003, p. 64. Voir en dernier lieu H.-L. Fernoux, *Notables et élites des cités de Bithynie aux époques hellénistique et romaine (III<sup>e</sup> s. av. J.-C.-III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.)*. *Essai d'histoire sociale*, Lyon, 2004, p. 267–270.

multipliait son expérience juridique et approfondissait son expérience politique (...) Il se formait une classe – certes très ouverte – de *iuris periti*, un personnel politique qui a la pratique et qui est entraîné à la réflexion sur le droit et sur la politique ». Comme ce phénomène est typique de l'époque hellénistique, le droit devient plus érudit et scientifique, plus technique ; le va et vient perpétuel des juges étrangers contribue au brassage des droits<sup>111</sup>.

Cette institution des juges étrangers est connue à Istros par un décret honorant au II<sup>e</sup> s. un juge dont le nom demeure inconnu (car la pierre est très endommagée), venu d'Apollonia<sup>112</sup>. Cette ville voisine entretenait de très bonnes relations avec Istros, dues à la parenté ionienne affichée et aux alliances politiques<sup>113</sup>.

## Conclusion

À la fin de notre enquête, il convient de synthétiser les particularités de la vie culturelle d'une cité grecque périphérique, pour laquelle les sources ne sont pas très généreuses.

L'absence des écrivains est surprenante, d'autant plus qu'ils sont connus dans la majorité des villes voisines, en particulier à Callatis et à Olbia. Mais, comme Istros était importante plutôt à l'époque archaïque, il faudra peut-être chercher une possible explication dans l'exiguïté des sources qui caractérise cette période. En revanche, c'est la dimension publique qui s'avère être la plus remarquable pour la vie culturelle de la cité : la place prééminente du gymnase, institution essentiellement civique ; l'attention accordée au déroulement des fêtes et des concours ; la reconnaissance publique exprimée aux bienfaiteurs dans les décrets. Il est évident que la cité a accordé une grande importance à la mise en place d'une forme de culture civique. Mêmes des monuments privés, comme les épitaphes ou les représentations des lettrés, deviennent publics dans la mesure où ils sont destinés au regard des autres comme une expression du statut social et intellectuel du défunt.

Les actes d'évergétisme au bénéfice des institutions de l'éducation sont des actes publics, destinés à mettre en évidence le prestige social des familles aisées : c'est le cas de Diogénès, fils de Diogénès, du fils de Théognétos, ou bien d'Aba, fille d'Hékataios. L'accès à l'éducation était assez restrictif, car, il ne faut pas l'oublier, l'éducation reste une construction sociale et culturelle et tente d'avoir des effets sociaux conservateurs.

En ce qui concerne les relations avec d'autres cités, force est de constater que le réseau des contacts entretenus par la cité d'Istros n'est pas très développé au-delà du Pont Euxin. Tout d'abord, il faut souligner la relation, fondée à la fois sur un lien de parenté invoqué avec fierté et sur des considérations stratégiques, avec Apollonia, la cité ionienne située sur la même côte occidentale du Pont. L'autre région avec laquelle Istros entretient des relations privilégiées est la Propontide : le médecin Dioklès vient de Cyzique, cité qui est d'ailleurs choisie par le jeune Meidias pour suivre ses études, et des ambassades religieuses sont envoyées à Chalcédoine ou à Samothrace, les centres culturels les plus proches. En général, les spécialistes que l'on rencontre à Istros ne sont pas recrutés de très loin : ils viennent de Cyzique, de Byzance ou de Nicomédie. À l'instar de la Propontide, la Bithynie joue, à l'époque impériale, un rôle particulier dans la mobilité des cités pontiques. On ne connaît rien des relations d'Istros avec les grands centres culturels, tels Delphes, Délos, Didymes et encore moins avec Athènes ou d'autres centres attractifs du point de vue culturel, comme Alexandrie, Pergame ou Rhodes, à l'époque hellénistique. Seule Smyrne peut être invoquée, même si à titre incertain.

<sup>111</sup> L. Robert, « Les juges étrangers dans la cité grecque », OMS V, p. 137–154.

<sup>112</sup> ISM I, p. 44 ; Bull. ép. 1984, 268 (plusieurs restitutions). Le texte (avec les restitutions de L. Robert): [--- ἀποστ]αλε[ις ὑπὸ τῆς πόλεως --- καλῶς κ]αὶ δικαίω[ς ἐδίκασεν κατὰ τοὺς νόμους ἀ]ξιωθεῖς τ[ε --- τὰς δημοσίας τ]ε καὶ ἰδιωτ[ικὰς δίκας ----- δεδόχθαι] τῶι δήμῳ [ἐπαινεῖσαι μὲν τὸν δῆμον τὸν Ἀπολλωνια[τῶν ἐπὶ τῶι ----- τ]αῖς τὴν χρ[----- ἐδίκασεν τὰς] δίκας ὀρθῶς [καὶ δικαίως καὶ κατὰ τοὺς νό]μους· ἐπιμελη[τῆται ----- τοὺς] ἡγεμόνας κ[αὶ -----].ον [----].

<sup>113</sup> Voir O. Curty, *Les parentés légendaires...*, p. 257, sur la mention de la parenté dans les décrets concernant les juges étrangers. Sur la côte ouest, on connaît des juges étrangers (ethniques perdus) à Odessos (III<sup>e</sup>-II<sup>e</sup> s., IGB I<sup>2</sup> 37 bis).

De toutes les villes du Pont ouest, celle qui semble la plus ouverte et dynamique est Callatis, ce qui rappelle le même constat de L. Robert : la ville « qui fait le mieux figure à l'étranger »<sup>114</sup>. Elle atteint son apogée à l'époque hellénistique, et présente le nombre le plus important de lettrés. Tomi connaît son essor à l'époque romaine seulement, en tant que « métropole du Pont Gauche ». Comme l'observe à juste titre Ligia Ruscu, il semble qu'Istros dépendait dans un degré plus élevé que les autres cités du Pont Gauche des spécialistes étrangers<sup>115</sup> ; autrement dit, une cité ayant besoin de spécialistes, mais qui n'en « exporte » pas. En général, les Istriens à l'étranger sont très peu nombreux.

Bien que les sources ne soient pas nombreuses, l'image offerte du point de vue culturel par la cité portant le nom du fleuve voisin est similaire aux autres cités du monde grec concernant les fêtes et les concours, les lieux de l'éducation, le gymnase comme marque culturelle grecque, la circulation des spécialistes étrangers. À la fin de cette analyse, l'assertion d'Alexandru Avram (concernant la vie culturelle des cités grecques de Dobroudja) me semble pleinement justifiée : il s'agirait d'une « culture provinciale, certes beaucoup plus modeste par rapport aux grands centres de l'époque, mais non moins grecque dans son ensemble »<sup>116</sup>.

---

<sup>114</sup> L. Robert, OMS V, p. 219.

<sup>115</sup> L. Ruscu, *Relațiile externe...*, p. 236.

<sup>116</sup> A. Avram, « Coloniile grecești din Dobrogea », *IstRom* I<sup>2</sup>, p. 583 ; antérieurement, D. M. Pippidi, « Les villes grecques de Scythie Mineure à l'époque hellénistique », in *Parerga. Écrits de philologie, d'épigraphie et d'histoire ancienne*, Bucarest–Paris, 1984, p. 123–126.

## APPENDIX

## KESTIANOS ET MOSCHION DE TOMI. LA STÈLE D'UN COUPLE DE LETTRÉS

Cette notice est occasionnée par l'apparition de la récente étude de Sven Conrad sur les stèles funéraires de la Mésie Inférieure, excellent recueil qui sera dorénavant un ouvrage de référence<sup>117</sup>. L'auteur y a édité une inscription sur une stèle tomitaine en marbre, étudiée auparavant, du point de vue iconographique, par Maria Alexandrescu-Vianu<sup>118</sup> ; pourtant, il n'est pas question d'un document inédit, du fait que la stèle avait été éditée par Emilia Doruțiu-Boilă en 1983<sup>119</sup>. Sur la stèle (en arc, du type C variante 1 Conrad) est figurée une scène de banquet, représentant deux personnages : le défunt est allongé sur une *klinè*, tenant de la main droite une couronne, et de la main gauche un instrument à écrire ; derrière lui, sur la paroi, est figurée une faucille ou une serpette. Sa femme est assise sur une chaise à grand dossier, la tête tournée vers l'homme, relevant son voile de la main gauche. Ce qui a suscité notre intérêt est le fait qu'elle tienne de la main droite un rouleau de papyrus : c'est la seule représentation d'une femme lettrée sur la côte ouest du Pont-Euxin. Il convient de remarquer que les deux époux sont figurés comme lettrés, ce qui est de nouveau une exception par rapport à d'autres stèles figurant un couple, où seul l'homme apparaît avec les attributs d'un intellectuel (par exemple, de nombreuses stèles d'Odessos).

Sous cette scène se trouvent les quatre lignes d'une inscription à une écriture très soignée et parfaitement lisible. La stèle est datée par S. Conrad du premier quart du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.<sup>120</sup>. Le texte est le suivant :

4 Ἑρμογένης τῷ πατρὶ Κεστι-  
α?[ν]ῶ ζήσαντι κοσμίως ἔτ-  
η ξ' καὶ τῇ μητρὶ Μοσχίῳ  
μνήμης χάριν.

1-2 Κεστιῶ Doruțiu-Boilă, Conrad : ΚΕΣΤΙ|Α?|.Ω la pierre : Κεστια?[ν]ῶ ego ||  
3 ζ' Conrad : Ξ' la pierre : ξ' Doruțiu-Boilă

« Hermogénès à son père Kestianos ayant vécu d'une manière rangée soixante ans et à sa mère Moschion, en souvenir ».

L'épithaphe, banale, ne fait aucune allusion aux éventuelles qualités intellectuelles des parents d'Hermogénès<sup>121</sup>. Par rapport au texte donné par Conrad, il convient de corriger deux inadvertances. La première observation concerne le nom du défunt, au datif : il n'est pas Κέστιος, mais bien Κεστιανός, car au début de la ligne 2 les deux premières lettres ont été effacées ; on voit pourtant les traces d'un Α, et la restitution qui s'impose est Κεστια?[ν]ῶ. La deuxième question concerne l'âge du défunt : la lecture ζ'

<sup>117</sup> S. Conrad, *Die Grabstelen aus Moesia Inferior. Untersuchungen zu Chronologie, Typologie und Ikonographie*, Leipzig, 2004 (= Conrad).

<sup>118</sup> M. Alexandrescu Vianu, « Le banquet funéraire sur les stèles de la Mésie Inférieure : schémas et modèles », *Dacia NS* 21, 1977, cat. 107 bis (photo p. 147, fig. 7/2), p. 150 (groupe X) ; *eadem*, « Les stèles funéraires de la Mésie Inférieure », *Dacia NS* 29, 1985, p. 63 (groupe X).

<sup>119</sup> Em. Doruțiu-Boilă, « Note epigrafice », *StCl* 21, 1983, p. 99-100, n° 2 et fig. 2 (= SEG XXXIII 586). Elle date la stèle, d'après la forme des lettres, de la deuxième moitié du II<sup>e</sup> siècle.

<sup>120</sup> Conrad, p. 162, n° 137, pl. 45/3.

<sup>121</sup> Voir, par exemple, la stèle de Stratonikos, fils de Zénon, à Panticapée (CIRB 145, époque impériale), érigée par son affranchi Sôsius. Sur le registre supérieur, le défunt est représenté en tant qu'homme de lettres, tandis que sur le registre inférieur il figure en cavalier. La confirmation qu'il ne s'agit pas d'une représentation stéréotypée vient de l'épigramme écrite au-dessous : « Ami divin, tu comptes parmi les anciens (grands hommes), de nombreux siècles connaîtront des livres ta parfaite sagesse » (Θεῖε φίλε, προτέροισ ἐναριθμίε· μυρία δ' αἰῶν | πεύσεται ἐκ βιβλίων σὴν σοφίην ἐρατὴν).

(= 7 ans) est inexacte (bien que sur la pierre la lettre soit ambiguë ; elle est suivie par un *apex*) ; il s'agit, en effet, de ξ' (= 60 ans), un âge raisonnable pour quelqu'un qui avait des enfants.

Quant aux noms des personnages, Hermogénès est banal, et il se retrouve maintes fois à Tomi, étant porté soit par des Tomitains, soit par des étrangers (ISM II 26, 366, 372, 375). En revanche, le nom féminin Μόσχλον (« la Génisse »)<sup>122</sup> n'est présent sur la côte ouest de la mer Noire qu'une seule fois, à Istros, dans un décret fragmentaire du II<sup>e</sup> s. av. J.-C., qui honore Moschion, fille de Diogénès (ISM I 29) ; entre autres, elle devait être couronnée chaque année.

Le défunt s'appelait Κεστιανός, le « Châtain ». Plusieurs porteurs de ce nom/sobriquet sont connus à l'époque impériale et chrétienne, par exemple à Néoclaudioupolis (Bithynie)<sup>123</sup>. Le cas le plus intéressant est celui du rhéteur Τίτος Πεδουκαῖος Κεστιανός, originaire d'Apollonia d'Illyrie (où il a rempli la fonction de prytane), honoré d'une statue à Corinthe, la métropole de sa patrie, au II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.<sup>124</sup>.

D'autres monuments d'époque impériale de Tomis représentent des personnages avec des rouleaux de papyrus : soit des stèles funéraires<sup>125</sup>, soit des statues honorifiques<sup>126</sup>. Ils sont toujours des hommes. Ailleurs dans le monde grec, la représentation des femmes lettrées, bien qu'elle soit connue par quelques exemples remarquables, est assez rare. On peut en citer le cas de Mousa, fille d'Agathoklès de Byzance, femme-médecin (ιατρείνη), le papyrus à la main gauche (II<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> s. av. J.-C.)<sup>127</sup>. Plus intéressante encore est la stèle de Ménophila, fille d'Hermagénès, de Sardes, à la fin du II<sup>e</sup> s. av. J.-C.<sup>128</sup>. À sa gauche, on voit des rouleaux de papyrus, retenus par des liens, et une corbeille à laine ; au-dessus de ces objets, à gauche, est gravée la lettre α, ainsi qu'une fleur de lys. L'épigramme, dédiée par le δῆμος, loue la défunte et explique l'image : « Une élégante et précieuse femme, voici ce que montre cette pierre. Qui est-elle ? Les écrits des Muses le révèlent : Ménophila (...) Le livre indique sa sagesse (ἡ σοφία {μ} μὲν βίβλος), ce qu'elle porte sur la tête évoque sa magistrature, le chiffre 1 (α) révèle qu'elle était enfant unique, le panier

<sup>122</sup> Voir, pour ces noms féminins bâtis avec le suffixe neutre -λον, impliquant l'idée de « chère petite chose », O. Masson, « Remarques sur les noms de femmes en grec », MH 47, 1990, p. 132-133 (cf. aussi *Onomastica Graeca selecta* III, Genève, 2000, p. 228) ; cf. LGPN IV, p. 240.

<sup>123</sup> F. Cumont, dans *Studia Pontica* III, Bruxelles, 1910, p. 54, n° 37 (patronyme de Kyrillos, un nom communément chrétien) ; LGPN IV, p. 190.

<sup>124</sup> B. Puech, *Orateurs et sophistes grecs dans les inscriptions d'époque impériale*, Paris, 2002, p. 162-165, n° 57-58. La statue de Corinthe le représentait dans l'attitude typique des hommes de la *paideia*, un rouleau dans la main gauche.

<sup>125</sup> (1) ISM II 459 = Conrad 131 (pl. 26/1), stèle d'Attalos, tenant un *uolumen* de la main gauche ; sur le relief est figurée aussi une *capsa* avec sept rouleaux de papyrus superposés (A. Aricescu, « Epigraphica », in D. M. Pippidi (éd.), *Travaux dédiés au VII<sup>e</sup> Congrès international d'épigraphie grecque et latine*, Constantza, 1977, p. 193-199, n° 1 ; corrections par A.-M. Vérilhac, « À propos de quelques inscriptions du Pont », *Epigraphica* 41, 1979, p. 43-48).

(2) Conrad 149 (pl. 55/3), stèle d'un personnage debout, tenant de la main gauche un *uolumen* ; dans le coin gauche du relief est figuré un masque tragique.

(3) Conrad 150 (pl. 55/4), même représentation ; à remarquer pourtant le geste du défunt, la main droite à son menton, dans une attitude méditative.

Pour le motif du papyrus comme symbole de la culture, voir P. Zanker, « The Hellenistic Grave Stelai from Smyrna: Identity and Self-Image in the Polis », dans A. Bulloch *et alii* (éds.), *Images and Ideologies. Self-Definition in the Hellenistic World*, Berkeley-Los Angeles-Londres, 1993, p. 218-220.

<sup>126</sup> (1) anonyme, statue de *togatus*, avec un *uolumen* dans la main gauche (Z. Covacef, *Arta sculpturală în Dobrogea romană. Secolele I-III*, Cluj-Napoca, 2002, p. 78, n° 17).

(2) la statue du célèbre « citoyen de Tomis », avec un *uolumen* dans la main gauche et un fascicule de rouleaux à ses pieds (M. Alexandrescu-Vianu, « Pour une nouvelle datation de la statue drapée de Tomis », AA, 1992, p. 453-467 ; Z. Covacef, *op. cit.*, p. 78-79, n° 18).

<sup>127</sup> F. Ferrandini Troisi, *La donna nella società ellenistica*, Bari, 2000, p. 15-16, n° 1.1 ; N. Firatli et L. Robert, *Les stèles funéraires de Byzance gréco-romaine*, Paris, 1964, n° 139 (et commentaire, p. 175-178) ; A. Łajtar, *Die Inschriften von Byzantion*, IK 58, I, 2000, n° 128 = É. Samama, *Les médecins dans le monde grec*, Genève, 2003, n° 310.

<sup>128</sup> SEG IV 634 ; F. Ferrandini Troisi, *op. cit.*, p. 64-65, n° 4.3 ; son cas a été étudié récemment par A. Bielman, « Une vertu en rouleau ou comment la sagesse vint aux Grecques », in R. Frei-Stolba, A. Bielman et O. Bianchi (éds.), *Les femmes antiques entre sphère privée et sphère publique*, Bonn, 2003, p. 77-107.

à laine est signe de sa vertu bien ordonnée, le lys témoigne de sa jeunesse ... » (trad. A. Bielman). Les précisions de l'épigramme constituent en effet un code de déchiffrement de l'image, tellement précieux pour éclairer des représentations similaires.

On rencontre un schéma semblable à celui de Tomi à Byzance, ville dont le rôle dans la diffusion des modèles iconographiques sur la côte ouest du Pont-Euxin est indéniable<sup>129</sup>. Ainsi, sur la stèle de Lysandra, fille de Dôlès (?), gén. Δωλειος) (I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.), sont représentés un homme et une femme, dans la posture typique du banquet. Derrière eux, sur une étagère, sont rangés plusieurs objets, parmi lesquels, au-dessus de la tête de l'homme, une liasse de trois rouleaux ; la défunte tient un *uolumen* partiellement déroulé sur ses genoux<sup>130</sup>. Toujours à Byzance un autre couple de lettrés est figuré de la même manière sur une stèle : l'homme, appuyé sur le coude gauche, tient dans la main gauche un *uolumen* à demi déroulé, tandis que la femme, assise à gauche, prend de la main gauche un diptyque ouvert que lui tend un serviteur ; sur la table devant eux, on voit des rouleaux, un encrier et une boîte<sup>131</sup>.

Quant à la présence des femmes éduquées dans la métropole du Pont Gauche, on connaissait uniquement des allusions dans quelques épigrammes funéraires : celle de Matrona (ISM II 461 = Conrad 162 : σοφή) ; et celle d'Épiphanias, dont le père est originaire d'Hermionè et la mère est une Athénienne. Épiphanias, mariée en secondes nocces à un Ancyrain, Hermogénès, devenu citoyen de Tomis, se flatte dans l'épigramme : « je suis née en compagnie des Muses et j'ai eu part de sagesse » (ISM II 375 : ἐν Μούσῃς ἐφύην σοφίης τε μετέσχον)<sup>132</sup>. À ces exemples de femmes instruites s'ajoute maintenant notre Moschion, femme de Kestianos. Cette stèle est d'autant plus importante qu'elle comporte un couple de lettrés, un « ménage d'intellectuels » selon l'heureuse expression de Marrou<sup>133</sup>, représentés avec les symboles de leur condition : le papyrus et le *stilus*.

École de Hautes Études en Sciences Sociales, Paris

<sup>129</sup> Voir les considérations de P. Zanker, selon lequel le relief du type « Totenmahl » se transforme à Byzance dans une représentation du type « Bildungsmahl », par la présence des rouleaux de papyrus et des divers autres objets à connotation intellectuelle (*The Mask of Socrates*, Berkeley-Los Angeles-Oxford, 1995, p. 193 ; en général, sur le thème de la *paideia* dans l'iconographie, p. 190-194).

<sup>130</sup> G. Koch, *Roman Funerary Sculpture. Catalogue of the Collections. The Paul Getty Museum*, Malibu (Californie), 1988, p. 92-94, n° 33 (photo p. 93) ; Bull. ép. 1989, 41 ; SEG XXXVIII 729 ; A. Łajtar, *I. Byzantion*, n° 368 ; A. Bielman, *op. cit.*, p. 99-100.

<sup>131</sup> N. Firatli et L. Robert, *op. cit.*, p. 56-57, n° 36.

<sup>132</sup> Pour les vertus féminines dans les épigrammes, voir A.-M. Vérilhac, « L'image de la femme dans les épigrammes funéraires grecques », in *La femme dans le monde méditerranéen I*, Lyon, 1985, p. 85-111 ; P. Grandinetti, « Virtù femminili negli epigrammi greci », dans *XI Congresso Internazionale di Epigrafia Greca e Latina I*, Rome, 1999, p. 721-727.

<sup>133</sup> H.-I. Marrou, *ΜΟΥΣΙΚΟΣ ΑΝΗΡ. Étude sur les scènes de la vie intellectuelle figurant sur les monuments funéraires romains*, Rome, 1964, p. 210.